

Conseil**C/58/2****Cinquante-huitième session ordinaire
Genève, 25 octobre 2024****Original : anglais
Date : 22 août 2024**

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'UPOV EN 2022-2023*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022-2023 a été établi conformément aux articles 2.14 et 2.14**bis** du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier et rend compte des résultats obtenus au regard des critères établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4 Rev.).

2. *Le Conseil est invité à prendre note du Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022-2023.*

[Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022-2023 suit]



Rapport sur la performance de
l'UPOV
en 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
Synthèse financière	3
Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)	3
Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)	5
Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)	7
Relations extérieures (sous-programme UV.4)	8
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	10
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME	18
SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales	18
SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV	22
SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	25
SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures	31
III. ANNEXES	36
ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)	36
ANNEXE II Fonds de roulement et contributions	38
ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV	42
ANNEXE IV Membres de l'Union	44
ANNEXE V Liste des activités en 2022-2023	45
IV. APPENDICE	46
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	46

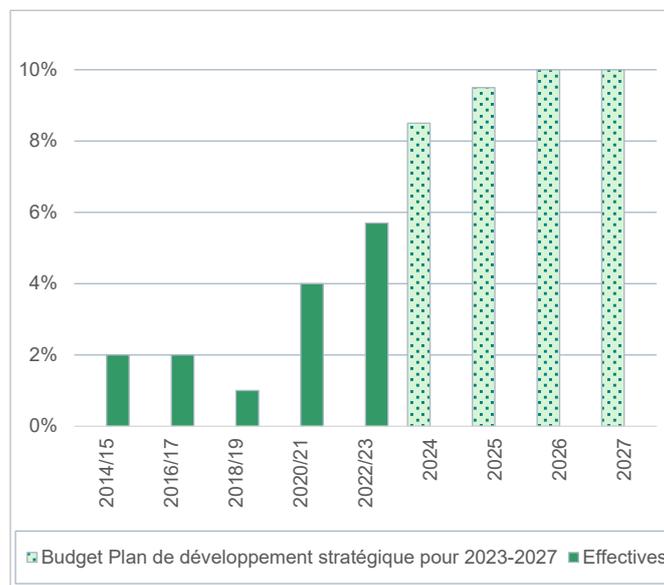
RÉSUMÉ

Synthèse financière

Pour l'exercice biennal 2022-2023, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées au total à 7,6 millions de francs suisses et les dépenses à 7,4 millions de francs suisses, soit un excédent budgétaire de 0,2 million de francs suisses pour 2022-2023.

Les recettes provenant d'autres sources que les unités de contribution ont représenté 5,7% des recettes totales enregistrées en 2023. Ceci est conforme à l'objectif fixé dans le Plan de développement stratégique pour 2023-2027, à savoir atteindre 10% des recettes totales d'ici à 2027.

Figure 1. Recettes autres que les unités de contribution



Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)

Croissance du système de l'UPOV

Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté, passant de 25 133 en 2021 à 27 187 en 2022 (soit une augmentation de 8,2%).

Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 15 082 en 2021 à 14 860 en 2022 (soit une diminution de 1,5%), en raison d'une baisse de 1,0% du nombre de titres délivrés aux résidents (10 257 en 2022; 10 365 en 2021) et de 2,4% du nombre de titres délivrés aux non-résidents (4603 en 2022; 4717 en 2021).

Le nombre total de 161 232 titres en vigueur à la fin de 2022 représente une augmentation de 4,6% par rapport aux chiffres de 2021 (154 105).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 2012. Le rapport comprend également des informations concernant les dépôts par région et les demandes déposées et les titres délivrés par type de plante.

Figure 2. Nombre total de demandes déposées, de titres délivrés et de titres en vigueur¹

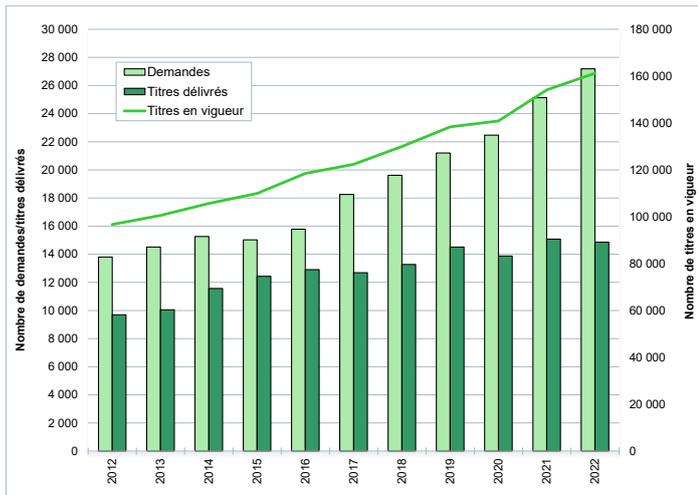


Figure 3. Demandes de droits d'obtenteur – par région¹

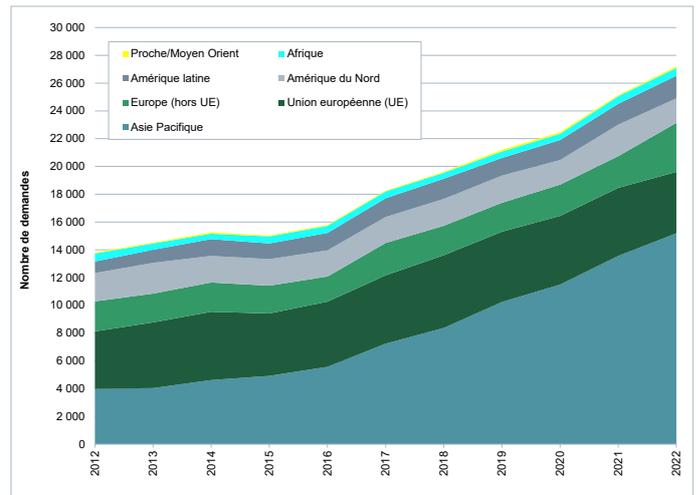


Figure 4. Demandes de droits d'obtenteur déposées par des résidents ou des non-résidents¹

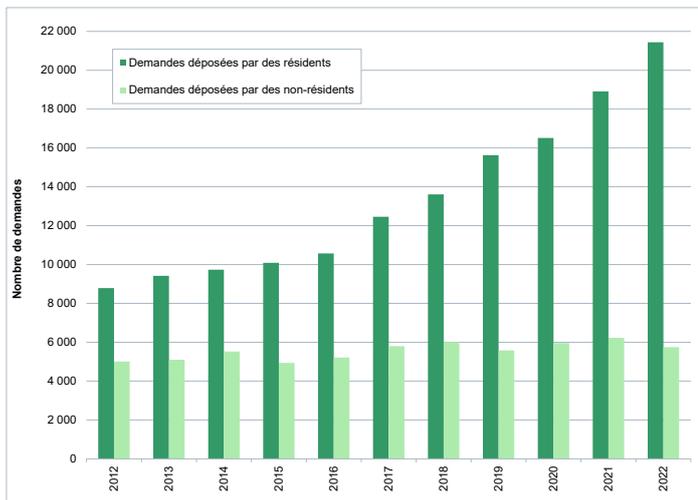
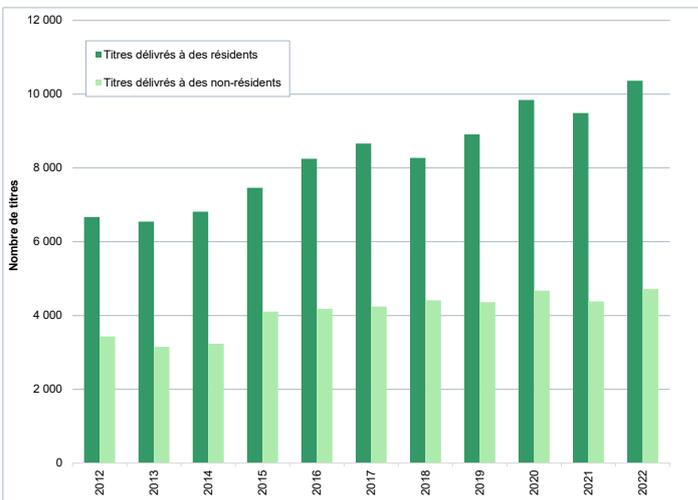


Figure 5. Titres d'obtenteur délivrés à des résidents ou à des non-résidents¹



Demandes déposées par type de plante²

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2023	37%	0,7%	10%	34%	19%

Titres délivrés par type de plante²

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2023	39%	0,5%	8%	35%	17%

Plan d'action stratégique

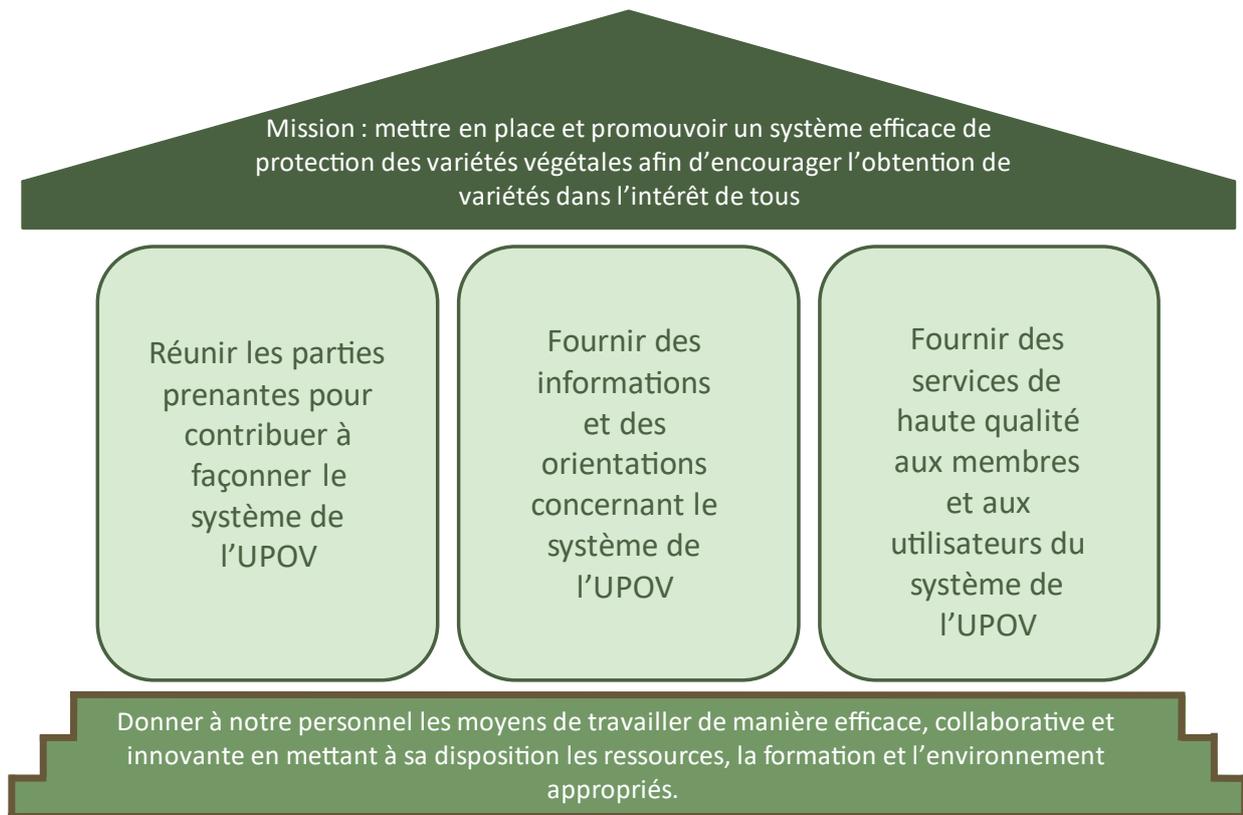
La croissance du système de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) constituait un élément important du Plan de développement stratégique pour 2023-2027 adopté par le Conseil en 2022.

La maison stratégique du Plan de développement stratégique décrit la mission, les piliers stratégiques et la fondation de l'UPOV, fournissant un cadre pour répondre au besoin d'un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

¹ Source : document C/57/7 "Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2018-2022".

² Source : Base de données PLUTO.

La maison stratégique est fondée sur l'amélioration continue en s'appuyant sur les points forts de l'UPOV, tout en traçant une voie vers l'avenir axée sur la fourniture de services aux membres de l'UPOV et aux utilisateurs du système de l'UPOV.



Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)

Services fournis aux membres de l'UPOV et aux utilisateurs du système de l'UPOV

L'[UPOV e-PVP](#) a été lancé le 28 septembre 2023. Le Viet Nam a été le premier membre de l'UPOV à adhérer à l'UPOV e-PVP en utilisant l'ensemble des composantes.

L'UPOV e-PVP se compose des éléments ci-après destinés à aider les membres de l'UPOV dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV :

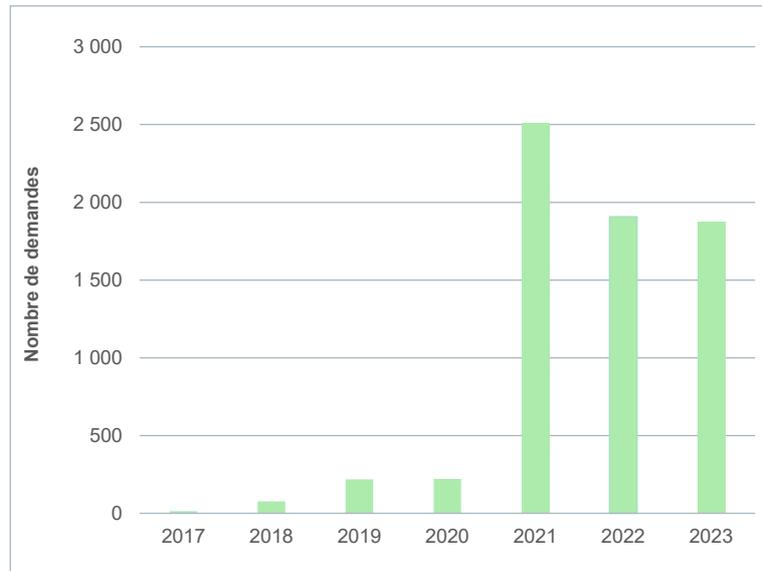
- [UPOV PRISMA](#) : l'outil de demande de droit d'obtenteur en ligne permettant de déposer des demandes auprès des services de protection des obtentions végétales
- Module d'administration de l'UPOV e-PVP : un système numérisé destiné aux services de protection des obtentions végétales, conçu pour faciliter la gestion des demandes et de l'octroi de droits d'obtenteur, la communication avec les demandeurs et les titulaires, la publication d'informations et la transmission de données vers la base de données PLUTO
- Module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP : une plateforme d'échange de rapports d'examen DHS entre les services de protection des obtentions végétales
- [Base de données PLUTO](#) : contient des informations sur les variétés végétales

L'UPOV e-PVP constitue également une plateforme de coopération entre les membres de l'UPOV en matière d'administration et d'examen des demandes.

En 2023, le Conseil s'est félicité de l'engagement du Ghana à adhérer à l'UPOV e-PVP et de l'engagement du Canada et de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne et des Pays-Bas (Royaume des) à adhérer au module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP.

À la fin de 2023, 36 membres de l'UPOV couvrant 75 États participaient à UPOV PRISMA et globalement, l'utilisation de cet outil n'a cessé de croître depuis son lancement en 2017 (voir la figure 6 ci-après).

Figure 6. Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA



Matériel d'orientation et d'information

En 2023, le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

UPOV/EXN/DEN	Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV
UPOV/EXN/EDV	Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
UPOV/INF/23	Système de codes UPOV

Adoption de nouvelles orientations sur les variétés essentiellement dérivées

En 2019, le séminaire sur l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création variétale tenu en 2019 a permis de faire prendre conscience que l'évolution des techniques de sélection créait de nouvelles opportunités/incitations pour obtenir principalement des variétés à partir de variétés initiales, plus rapidement et à moindre coût, et qu'il était important que les orientations de l'UPOV concernant les variétés essentiellement dérivées soient adaptées de façon à optimiser les avantages pour la société en termes d'optimisation des progrès dans le domaine de la sélection. La révision du document UPOV/EXN/EDV/2 a débuté en 2019 et, après plusieurs sessions du CAJ et du Comité consultatif ainsi que plusieurs réunions de deux groupes de travail, le Conseil a adopté en 2023 les nouvelles orientations (document UPOV/EXN/EDV/3). Le Conseil a approuvé l'ajout d'un point permanent à l'ordre du jour, intitulé "Informations actualisées des membres et des observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre du concept de variété essentiellement dérivée".

Faits nouveaux concernant les travaux techniques

Les travaux des groupes de travail techniques (TWP) ont évolué au fil du temps, comme l'indiquent les figures 7 et 8. On observe une réduction progressive du nombre de nouveaux principes directeurs d'examen et de nouveaux documents TGP en cours d'élaboration. Il est peu probable que l'adoption de nouveaux principes directeurs d'examen entraîne une augmentation considérable du nombre de demandes de protection des obtentions végétales couvertes par des principes directeurs d'examen. Les travaux consistent de plus en plus à réviser un ou plusieurs caractères des principes directeurs d'examen en vigueur.

En 2023, les travaux du Comité technique et de ses TWP ont essentiellement porté sur les possibilités d'améliorer l'aide apportée pour l'examen des variétés sur la base des dispositions applicables aux TWP. Il s'agit en particulier de déterminer comment répondre aux besoins des membres de l'Union et des observateurs en ce qui concerne les orientations techniques fournies par l'UPOV. Le Comité technique a approuvé une série de recommandations visant à améliorer l'efficacité des travaux, notamment en vue d'accroître la coopération en tant qu'avantage fondamental de l'adhésion à l'UPOV. Les recommandations relatives aux principes directeurs d'examen comprennent l'élaboration d'options visant à améliorer la structure des principes directeurs d'examen, la mise en place de l'outil en ligne pour la rédaction des principes directeurs d'examen (modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web), la traduction automatique et la création de principes directeurs d'examen nationaux.

Figure 7. Nombre de principes directeurs d'examen examinés par les TWP

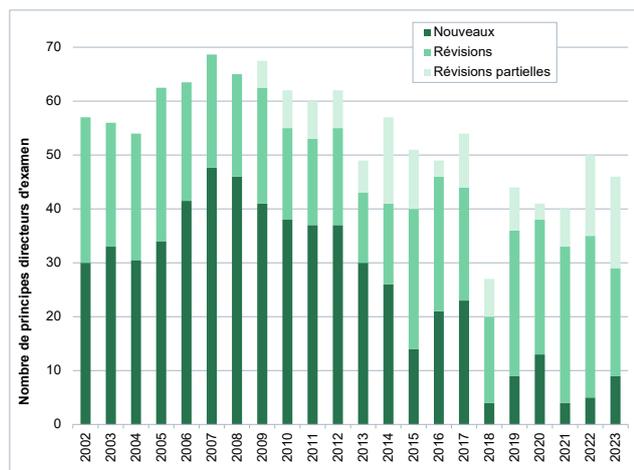
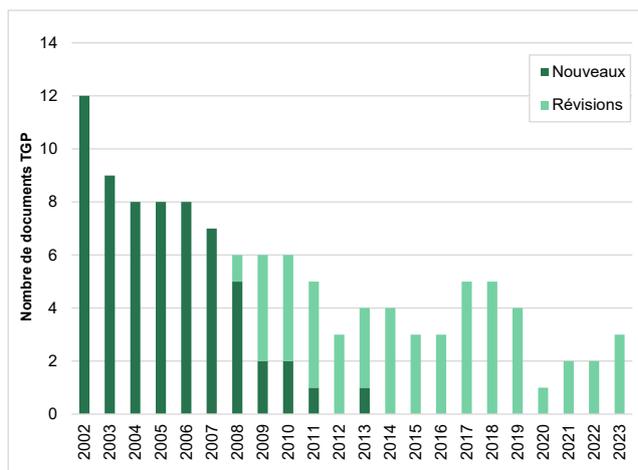


Figure 8. Nombre de documents TGP examinés par les TWP



Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)

Renforcement de la sensibilisation

En 2023, l'accent a été mis sur les services de numérisation pour la mise en œuvre du système par les membres de l'UPOV et sur la façon de mieux intégrer les principales parties prenantes dans le parcours d'adhésion à l'UPOV : programme de formation des formateurs de l'UPOV et collaboration avec les décideurs sur le rôle de la protection des obtentions végétales dans la formulation des objectifs de développement nationaux.

Certificat UPOV pour la protection des obtentions végétales

Le Conseil a approuvé le plan de mise en œuvre concernant le "certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV". ("Certificat UPOV PVP"). Le certificat UPOV PVP sera délivré aux apprenants qui auront acquis le nombre nécessaire de crédits en suivant des cours ou en prenant part à des activités reconnues par l'UPOV, sur la Convention UPOV et ses orientations, le fonctionnement d'un service de protection des obtentions végétales et l'examen des demandes, y compris l'examen DHS.

Évolution de la législation

En 2023, le nombre de non-membres de l'Union ayant sollicité une assistance en matière législative est passé de 12 (2022) à 24. Le nombre de membres de l'Union ayant sollicité une telle assistance est resté de 2. Comme en 2022, l'Atelier sur la rédaction d'une législation conforme à la Convention UPOV a eu lieu en 2023, avec des participants originaires de 20 pays.

Quatre nouvelles vidéos sur les avantages de la protection des obtentions végétales au Viet Nam ont été publiées le 18 août 2023 :

- *Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam* : des agriculteurs-obtenteurs de riz et de longanes utilisant la protection des obtentions végétales à l'appui de leur travail de sélection, une démarche qui profite aux agriculteurs locaux et à l'économie vietnamienne.
- *Faits nouveaux concernant le secteur des fleurs au Viet Nam* : des floriculteurs qui tirent parti d'un plus grand choix de variétés ainsi que d'une assistance technique grâce à la protection des obtentions végétales au Viet Nam.
- *Transformation du secteur des semences au Viet Nam* : le développement du secteur des semences à la suite de l'adhésion à l'UPOV permet aux agriculteurs de bénéficier d'un meilleur accès à des semences de qualité.
- *Rôle du système de protection des obtentions végétales dans le soutien à la politique agricole nationale au Viet Nam* : comment la protection des obtentions végétales contribue à soutenir la politique agricole nationale au Viet Nam.

Le rôle et l'impact de l'UPOV doivent être clairement connus et compris à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté de l'UPOV

Vidéo 1 Agriculteurs-obtenteurs



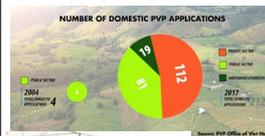
Comment les agriculteurs peuvent tirer parti de la protection des obtentions végétales pour protéger leurs propres nouvelles variétés

Vidéo 2 Industrie de la fleur



Comment la ville de Da Lat est devenue le cœur du secteur horticole

Vidéo 3 Transformation de l'industrie des semences



L'évolution de l'industrie des semences après l'adhésion à l'UPOV

Vidéo 4 Politique agricole nationale



What is the impact of PVP on the economy in Viet Nam?

Rôle du système de POV dans la politique agricole nationale

Toutes les vidéos peuvent être consultées à l'adresse : https://www.upov.int/about/fr/benefits_upov_system.html

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

Principaux éléments financiers

Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l'UPOV, ainsi que les fonds de réserve et de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 7,6 millions de francs suisses et les dépenses à 7,4 millions de francs suisses, soit un excédent budgétaire de 0,2 million de francs suisses pour 2022-2023.

Fin 2023, le total des fonds de réserve et de roulement s'élevait à -55 011 francs suisses, soit 867 442 francs suisses inscrits au fonds de réserve, 578 345 francs suisses au fonds de roulement et des pertes actuarielles dans les actifs nets de 1 500 799 francs suisses.

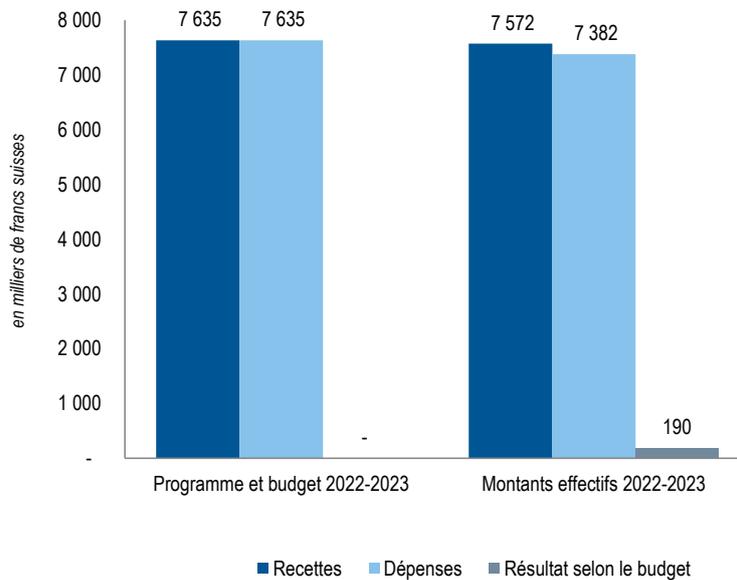
Tableau 1. Principaux éléments financiers en 2022-2023³
(en milliers de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023 par rapport au programme et budget
Recettes	7 635	7 572	99%
Dépenses	7 635	7 382	97%
Résultat selon le budget	-	190	n.d.
Ajustements IPSAS apportés aux recettes du budget ordinaire		-	
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses du budget ordinaire		(116)	
Excédent/(déficit)		74	

Fonds de réserve et de roulement (FRR)	
Fonds de réserve	867
Fonds de roulement	578
Gains/(pertes) actuariels par le biais des actifs nets	(1 501)
Total des fonds de réserve et de roulement en fin d'exercice	(55)

³ Note : la somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Graphique 1. Recettes, dépenses et résultat budgétaire en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)



Les recettes effectives pour 2022-2023 se sont élevées à 7,6 millions de francs suisses, conformément aux prévisions biennales. Voir le tableau 2 ci-dessous.

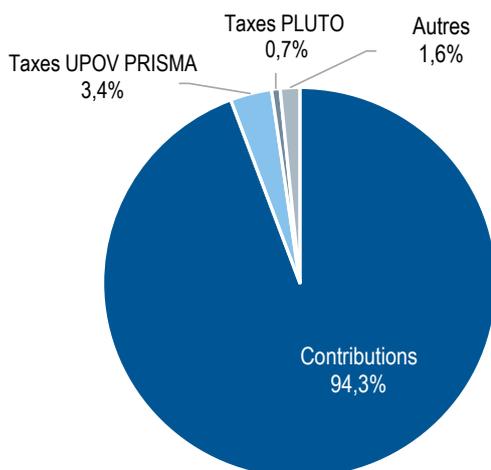
Les contributions sont restées de loin la source de recettes la plus importante, représentant 94,3% des recettes totales. L'augmentation des recettes provenant des contributions qui s'explique par les nouvelles contributions du Ghana et de Saint-Vincent-et-les Grenadines (de 0,2 unité chacun respectivement) et par l'augmentation des recettes provenant des taxes UPOV PRISMA (+17% par rapport aux prévisions biennales) a été partiellement atténuée par la baisse des taxes PLUTO pour les utilisateurs premium (suite au report du lancement de la nouvelle version), la baisse des recettes provenant des coûts d'appui au programme lié aux fonds fiduciaires et des pertes de change.

Tableau 2. Recettes en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

Recettes	Prévisions 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023	Montants effectifs en 2022-2023 par rapport aux prévisions
Contributions (unitaires)	7 129	7 140	100%
Taxes UPOV PRISMA	219	256	117%
Taxes PLUTO	113	51	45%
Coûts d'appui au Programme de fonds fiduciaire	125	119	95%
Frais d'inscription aux cours d'enseignement à distance	49	50	102%
Recettes accessoires ¹	-	(44)	n.d.
Total	7 635	7 572	99%

¹ Les recettes accessoires concernent principalement les gains/(pertes) de change non réalisés résultant du processus de réévaluation des comptes de trésorerie et des autres actifs et passifs (devises autres que le franc suisse).

Graphique 2. Répartition des recettes par provenance en 2022-2023



Dépenses

Les dépenses effectives se sont élevées à 7,4 millions de francs suisses en 2022-2023, soit 0,3 million de francs suisses ou 3% de moins que le programme et budget. Elles sont présentées dans le tableau 3 et par sous-programme dans le tableau 4 et le tableau 5.

Tableau 3. Budget par rapport aux dépenses par objet de dépense en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023 par rapport au programme et budget
Ressources en personnel			
Postes	4792	4302	90%
Temporaires	526	324	61%
Autres dépenses de personnel	-	-	-
Total, Ressources en personnel	5319	4626	87%
Autres ressources			
Stages et bourses			
Stages	5	-	-
Bourses	65	-	-
<i>Sous-total stages et bourses</i>	70	-	-
Voyages, formations et indemnités			
Missions de fonctionnaires	349	99	28%
Voyages de tiers	12	-	-
<i>Sous-total voyages</i>	361	99	27%
Services contractuels			
Conférences	180	264	147%
Publications	-	-	-
Services contractuels de personnes	5	114	+100%
Autres services contractuels	405	1009	+100%
<i>Sous-total services contractuels</i>	590	1388	+100%
Dépenses de fonctionnement			
<i>Sous-total dépenses de fonctionnement</i>	1285	1267	99%
Matériel et fournitures			
Mobilier et matériel	5	-	-
Fournitures	5	3	54%
<i>Sous-total matériel et fournitures</i>	10	3	27%
Total, Autres ressources	2316	2756	119%
TOTAL	7635	7382	97%

Ressources en personnel

Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 4,6 millions de francs suisses en 2022-2023, soit 0,7 million de francs suisses ou 13% de moins que le programme et budget. La baisse des dépenses de personnel s'explique principalement par les économies réalisées sur deux postes vacants et sur trois postes temporaires également vacants (retards dans le processus de recrutement), ainsi que par des dépenses au titre de l'indemnité pour frais d'études inférieures aux prévisions budgétaires.

Autres ressources

Au total, les autres dépenses se sont élevées à 2,8 millions de francs suisses en 2022-2023, soit 0,4 million de francs suisses ou 19% de plus que le programme et budget.

Il n'y a pas eu de dépenses pour les stages et les bourses en raison de l'incapacité d'un boursier potentiel de se rendre à Genève.

Les dépenses liées aux voyages, à la formation et aux indemnités en 2022-2023 n'ont représenté que 28% du budget biennal en raison de l'adoption de la "nouvelle normalité", notamment l'utilisation accrue des outils virtuels/hybrides pour les réunions et pour certains séminaires/formations, et la prise en charge des frais de voyage pour le personnel de l'UPOV par les organisateurs.

Services contractuels :

Conférences : les dépenses relatives aux conférences ont été supérieures aux prévisions biennales. Ce dépassement s'explique par l'augmentation des dépenses liées à l'appui administratif et aux services d'interprétation mis en place pour deux sessions supplémentaires du Conseil et du Comité consultatif de l'UPOV, une réunion informelle des membres de l'Union concernant la procédure de nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint, les réunions du sous-comité ad hoc concernant la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint et les réunions de deux nouveaux groupes de travail (le Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication et le Groupe de travail chargé d'élaborer des orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales).

Publications : il n'y a pas eu de dépenses au titre des publications en 2022-2023.

Services contractuels de personnes : Des experts ont dispensé des conseils et apporté une assistance concernant le système de l'UPOV, notamment pour ce qui a trait aux questions techniques et aux tests d'automatisation des services de l'UPOV.

Autres services contractuels : les dépenses pour les autres services contractuels ont été nettement supérieures au budget biennal. Cela tient principalement à l'augmentation des dépenses relatives à : i) l'élaboration et la maintenance des éléments qui composent l'UPOV e-PVP (les bases de données UPOV PRISMA et PLUTO, le module d'administration de l'UPOV e-PVP, le module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP) et du modèle TG; et ii) l'appui administratif (événement/coordination des réunions, assistance juridique et activités de formation).

Les dépenses de fonctionnement pour 2022-2023 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Les dépenses au titre du matériel et des fournitures en 2022-2023 se sont élevées à 2720 francs suisses.

Tableau 4. Budget par rapport aux dépenses par sous-programme en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023	Montants effectifs 2022-2023 par rapport au programme et budget
UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales	816	845	103%
UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV	4486	4859	108%
UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	1672	980	59%
UV.4 : Relations extérieures	660	698	106%
TOTAL	7635	7382	97%

Tableau 5. Détails des dépenses par sous-programme en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programmes				Total
	UV.1	UV.2	UV.3	UV.4	
Ressources en personnel					
Postes	724	2291	832	455	4302
Agents temporaires	-	324	-	-	324
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Total, Ressources en personnel	724	2615	832	455	4626
Autres ressources					
Stages et bourses					
Stagiaires	-	-	-	-	-
Bourses	-	-	-	-	-
<i>Sous-total stages et bourses</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages, formations et indemnités					
Missions de fonctionnaires	-	22	6	71	99
Voyages de tiers	-	-	-	-	-
<i>Sous-total voyages</i>	<i>-</i>	<i>22</i>	<i>6</i>	<i>71</i>	<i>99</i>
Services contractuels					
Conférences	106	124	-	34	264
Publications	-	-	-	-	-
Services contractuels de personnes	6	97	11	-	114
Autres services contractuels	5	740	130	135	1009
<i>Sous-total services contractuels</i>	<i>117</i>	<i>961</i>	<i>142</i>	<i>169</i>	<i>1388</i>
Dépenses de fonctionnement					
<i>Sous-total dépenses de fonctionnement</i>	<i>3</i>	<i>1259</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1267</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	-
Fournitures	0	2	0	0	3
<i>Sous-total matériel et fournitures</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>
Total, Autres ressources	120	2 245	148	243	2 756
TOTAL	845	4859	980	698	7382

Note : les autres dépenses au titre du matériel et des fournitures pour UV.1, UV3 et UV. 4 s'élèvent respectivement à 161 francs suisses, 106 francs suisses et 215 francs suisses.

Ressources

Le nombre de postes par catégorie est présenté dans le tableau 6 ci-dessous. À la fin de l'année 2023, 11 postes étaient occupés et deux postes d'administrateurs demeuraient vacants. À sa 35^e session extraordinaire, le Conseil a décidé de créer le poste de directeur du développement mondial et des affaires techniques. Le poste de secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n'entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l'OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de Secrétaire général de l'UPOV.

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs en 2022-2023

Catégorie de postes	Postes inscrits au budget pour 2022-2023	Postes effectifs pour 2022-2023	Différence
Directeurs	3	4	1
Administrateurs	6	2	(4)
Services généraux	4	5	1
TOTAL	13	11	(2)

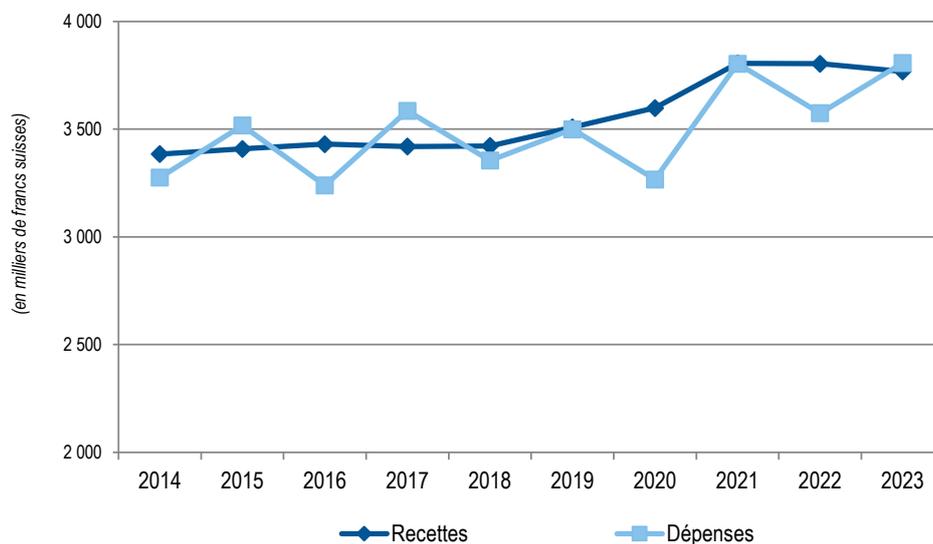
Évolution des recettes et des dépenses

L'évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant ajustements IPSAS) est présentée ci-dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2014 à 2023.

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2014 à 2023
(en milliers de francs suisses)

	Montants effectifs									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	3384	3409	3431	3420	3422	3509	3598	3806	3804	3768
Dépenses	3275	3517	3239	3586	3355	3500	3267	3804	3575	3807
Résultat selon le budget	109	(109)	192	(166)	67	9	332	2	230	(39)

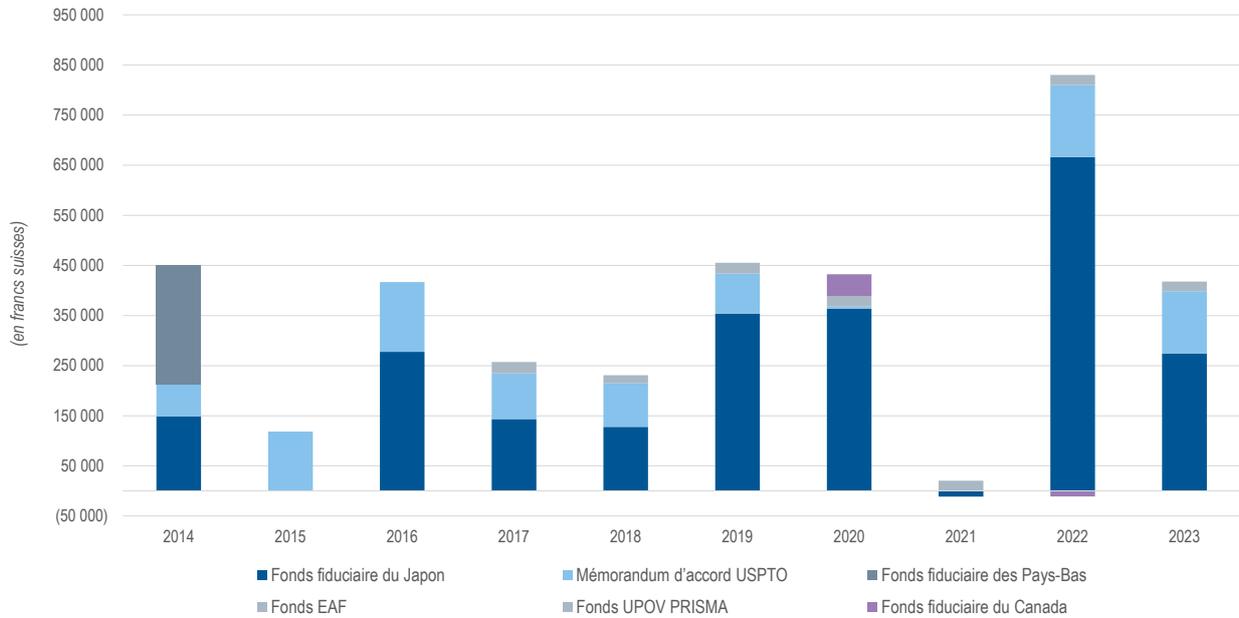
Graphique 3. Évolution des recettes et des dépenses de 2014 à 2023



Fonds fiduciaires (fonds extrabudgétaires)

L'évolution globale des recettes effectives des fonds fiduciaires pour la période allant de 2014 à 2023 est présentée dans le graphique 4 ci-dessous. Il convient de noter que la contribution pour le fonds fiduciaire du Japon concernant 2021 a été reçue en 2022.

Graphique 4. Évolution des fonds fiduciaires de 2014 à 2023



II. EXÉCUTION DU PROGRAMME

SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

Objectifs :

- a) Orientations politiques et gestion à l'échelon exécutif.
- b) Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution ⁴
1. Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et le Comité consultatif, y compris le suivi des travaux des comités de l'UPOV.	a) Approbation et suivi des programmes de travail du CAJ, du TC, des TWP et des groupes de travail ad hoc	<p>Atteint – voir les paragraphes 45 à 50 du document C/55/18 "Compte rendu" et les paragraphes 57 à 60 du document C/56/15 "Compte rendu".</p> <p>Le Conseil a noté que le Comité consultatif est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un groupe de travail chargé d'élaborer des orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) – voir le paragraphe 19 du document C/55/18 "Compte rendu"; - un groupe de travail du Comité consultatif sur les variétés essentiellement dérivées (CC/WG-EDV) – voir le paragraphe 33 du document C/56/15 "Compte rendu"; <p>un sous-comité ad hoc concernant la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint – voir le paragraphe 15.c)v) du document C/55/12 "Résultats de l'examen des documents par correspondance".</p> <p>Le Conseil a noté que le Comité administratif et juridique est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV) – voir le paragraphe 24 du document CAJ/78/13 "Compte rendu". <p>Le Conseil a noté que le Comité technique est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un groupe de travail chargé de l'appui en matière d'examen DHS (WG-DUS) – voir le paragraphe 64 du document TC/58/31 "Compte rendu". <p>Conformément à la recommandation du Comité consultatif, le Conseil est convenu d'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un "Séminaire afin d'étudier l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets", qui s'est tenu les 11, 12 et 26 octobre 2022; - un "Séminaire sur les liens entre la protection des obtentions végétales et l'utilisation des techniques de sélection végétale" qui s'est tenu dans un format hybride le 22 mars 2023.
	b) Approbation du programme et budget	Voir le document C/57/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025".
	c) Approbation des états financiers	Voir les documents C/57/9 "États financiers pour 2022" et C/58/9 "États financiers pour 2023"
	d) Approbation du Rapport sur la performance de l'UPOV	Voir les documents C/57/2 "Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022" et C/58/2 "Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022-2023" (le présent document).

⁴ Lorsque les données sont fournies sur plusieurs années, il s'agit de la période de 2013 à 2023, à moins que les données ne soient pas disponibles pour toutes les années.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution ⁴
2. Examen de la conformité des lois ou projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif	voir le point b) ci-dessous
	b) Décisions adoptées par le Conseil	Suivant la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales de l'Arménie.
3. Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteurs délivrés	a) Nombre de demandes déposées ¹	<p>Nombre de demandes de droits d'obtenteur :</p> <p>Total : 25 135 (2021); Total : 27 187 (2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> • déposées par des résidents : 18 910 (2021); 21 440 (2022) • déposées par des non-résidents : 6225 (2021); 5747 (2022) <ul style="list-style-type: none"> - Asie-Pacifique : 13 562 (2021); 15 186 (2022) - Union européenne : 4904 (2021); 4424 (2022) - Europe (hors Union européenne) : 2274 (2021); 3530 (2022) - Amérique du Nord : 2268 (2021); 1765 (2022) - Amérique latine : 1509 (2021); 1627 (2022) - Afrique : 538 (2021); 564 (2022) - Proche-Orient/Moyen-Orient : 80 (2021); 91 (2022) <p>voir les figures 3, 4 et 9</p>
	b) Nombre de titres octroyés ¹	15 081 (2021); 14 860 (2022) voir les figures 5 et 9
	c) Nombre de titres en vigueur ¹	141 888 (2021); 161 232 (2022) voir la figure 10
	d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union ¹	voir les figures 11 et 12 concernant le nombre de membres offrant une protection à tous les genres et espèces et à un nombre limité de genres et espèces
	e) Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées ¹	4214 (2021); 4708 (2022) voir la figure 16
	f) Analyse par type de plante ²	voir la figure 13
4. Politiques visant à diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV.	a) Recettes provenant de sources autres que les contributions des membres de l'UPOV	Le plan de développement stratégique pour 2023-2027 a été adopté en octobre 2022. Il stipule que les sources de revenus autres que les contributions des membres de l'Union devraient atteindre 10% des recettes de l'UPOV d'ici à 2027. Générer des revenus par la prestation de services aux utilisateurs du système de l'UPOV tout en mettant gratuitement des services à la disposition des services de protection des obtentions végétales est l'une des clés de la diversification des revenus. Les fonds extrabudgétaires, UPOV PRISMA et la base de données PLUTO sont prévus comme les principales sources de revenus autres que les contributions des membres de l'Union.

Figure 9. Demandes de droits d'obtenteur et titres octroyés¹

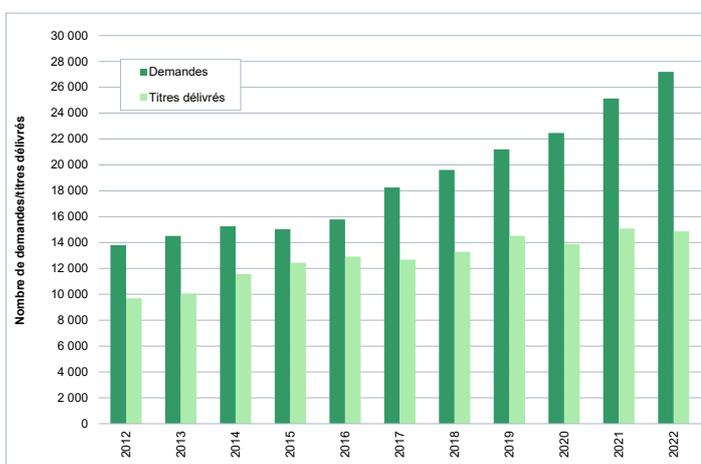


Figure 10. Titres d'obtenteur en vigueur¹

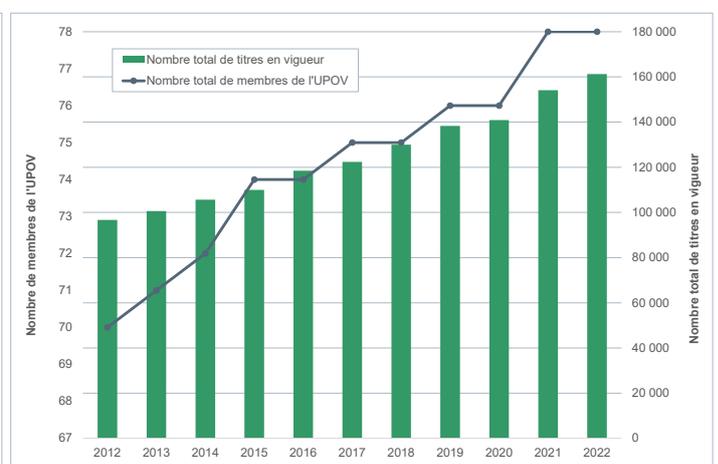


Figure 13. Données de la base de données PLUTO²

Demandes déposées par type de plante :

Titres délivrés par type de plante :

Année	Agriculture	Type de plante			
		Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	27%	0,9%	12%	48%	12%
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2014	30%	0,8%	11%	47%	10%
2015	33%	0,5%	14%	36%	16%
2016	37%	0,6%	11%	34%	18%
2017	33%	0,5%	11%	38%	17%
2018	35%	0,5%	12%	33%	20%
2019	34%	0,6%	10%	37%	19%
2020	35%	0,6%	8%	36%	21%
2021	42%	0,6%	8%	32%	17%
2022	39%	0,7%	15%	28%	17%
2023	37%	0,7%	10%	34%	19%

Année	Agriculture	Type de plante			
		Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	26%	0,7%	9%	48%	15%
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2014	35%	0,6%	10%	43%	12%
2015	32%	0,9%	10%	44%	13%
2016	32%	1,1%	9%	40%	18%
2017	27%	0,4%	12%	45%	16%
2018	27%	0,5%	11%	43%	18%
2019	34%	0,4%	9%	38%	18%
2020	38%	0,5%	7%	34%	21%
2021	46%	0,5%	7%	27%	18%
2022	42%	0,5%	12%	30%	15%
2023	39%	0,5%	8%	35%	17%

SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV

Objectifs :

- a) Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
- b) Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
5. Orientations au sujet de la Convention UPOV et sa mise en œuvre et informations sur son application.	a) Adoption d'orientations et de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV	<p>Le Conseil a adopté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les révisions de 3 documents d'information adoptés : <ul style="list-style-type: none"> UPOV/INF/16 Logiciels échangeables UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union UPOV/INF/23 Système de codes UPOV - La révision de 2 notes explicatives adoptées : <ul style="list-style-type: none"> UPOV/EXN/DEN Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV UPOV/EXN/EDV Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV - Les révisions de 5 documents TGP précédemment adoptés, adoptées et publiées sur le site Web de l'UPOV : <ul style="list-style-type: none"> TGP/5 : Section 6 Expérience et coopération en matière d'examen DHS section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité TGP/12 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques TGP/14 Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV
	b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés	<p>2022 : Adoption de 1 principe directeur d'examen nouveau; 7 révisions complètes de principes directeurs d'examen; et 13 révisions partielles de principes directeurs d'examen</p> <p>2023 : Adoption de 1 principe directeur d'examen nouveau; 9 révisions complètes de principes directeurs d'examen; et 14 révisions partielles de principes directeurs d'examen</p>
	c) Proportion des demandes de droits d'obtenteur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés	<p>2022 : 94% d'après les entrées dans la base de données sur les variétés végétales PLUTO (368 148 sur 391 604)</p> <p>2023 : 94% d'après les entrées dans la base de données sur les variétés végétales PLUTO (374 534 sur 416 149)</p>
	d) Nombre de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration dans les groupes de travail techniques	<p>9 principes directeurs d'examen nouveaux; 21 révisions complètes de principes directeurs d'examen; et 21 révisions partielles de principes directeurs d'examen</p>
6. Coopération accrue en matière d'examen DHS	a) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique	<p>2022 : 3733 genres et espèces végétaux</p> <p>2023 : 3763 genres et espèces végétaux</p> <p>voir la figure 16</p>

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
	b) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS	2022 : 1799 genres et espèces végétaux 2023 : 1724 genres et espèces végétaux voir la figure 16
	c) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union	TC : entretiens avec des membres et des observateurs sur l'amélioration du soutien technique fourni par l'UPOV pour l'examen DHS et recommandations convenues pour répondre aux questions soulevées concernant l'organisation des réunions des groupes de travail techniques, l'élaboration de principes directeurs d'examen, la formation et l'échange de rapports d'examen DHS. CAJ : enquête auprès des membres de l'Union sur les politiques et les obstacles juridiques qui pourraient entraver la coopération internationale en matière d'examen DHS, accord en vue de l'organisation d'un séminaire sur la coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS et élaboration de propositions pour améliorer les possibilités de coopération internationale en matière d'examen DHS. UPOV e-PVP : Le Viet Nam est le premier service à utiliser le module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP.
7. Coopération accrue en matière d'examen des dénominations variétales et de la nouveauté.	a) Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO : i) nombre de contributeurs ii) nombre de nouvelles communications iii) nombre d'enregistrements iv) nombre d'éléments obligatoires fournis v) nombre d'éléments non obligatoires fournis	2022 : 45 contributeurs 2023 : 55 contributeurs 2022 : 244 nouvelles communications 2023 : 208 nouvelles communications 2022 : 1 016 419 d'enregistrements 2023 : 1 055 512 enregistrements n.d. n.d.
	b) Nombre d'utilisateurs de la base de données PLUTO et fréquence d'utilisation	2022 : 3054 utilisateurs 2023 : 4514 utilisateurs
	c) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union	2023 : UPOV e-PVP : Le Viet Nam est le premier service à utiliser le module d'administration de l'UPOV e-PVP.
8. Amélioration de la gestion des demandes de protection des obtentions végétales.	a) Nombre de membres de l'Union participant à UPOV PRISMA	2022 : 36 membres, couvrant 75 États 2023 : 36 membres, couvrant 75 États
	b) Nombre de plantes ou espèces couvertes par UPOV PRISMA	Membres de l'UPOV couvrant tous les genres et espèces en 2022 = 23 en 2023 = 24 Membres de l'UPOV couvrant certains genres et espèces en 2022 = 13 en 2023 = 12
	c) Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	2022 : 1170 demandes ont été déposées pour des obtentions végétales, 737 demandes ont été déposées pour des demandes relatives au répertoire national 2023 : 1152 demandes ont été déposées pour des obtentions végétales, 721 demandes ont été déposées pour des demandes relatives au répertoire national
	d) Nombre d'utilisateurs d'UPOV PRISMA enregistrés	2022 : 106 nouveaux utilisateurs enregistrés (58 mandataires et 48 administrateurs d'obteneur) 2023 : 63 nouveaux utilisateurs enregistrés (37 mandataires et 26 administrateurs d'obteneur)
	e) Nombre de membres de l'Union recevant des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	2022 : 22 membres 2023 : 22 membres
	f) Utilisation du module de gestion électronique de la protection des	1 en 2023

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
--------------------	-------------------------	---------------------------------

obtentions végétales (e-PVP) par les membres de l'Union pour gérer et publier les demandes de protection des obtentions végétales

Figure 14. Adoption de principes directeurs d'examen

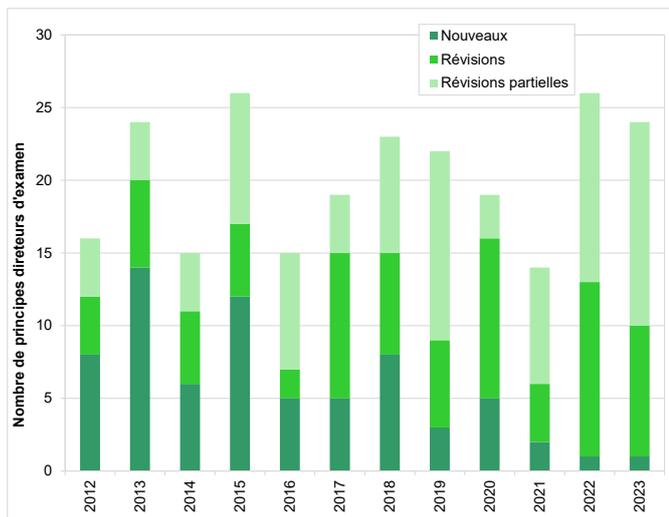


Figure 15. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen

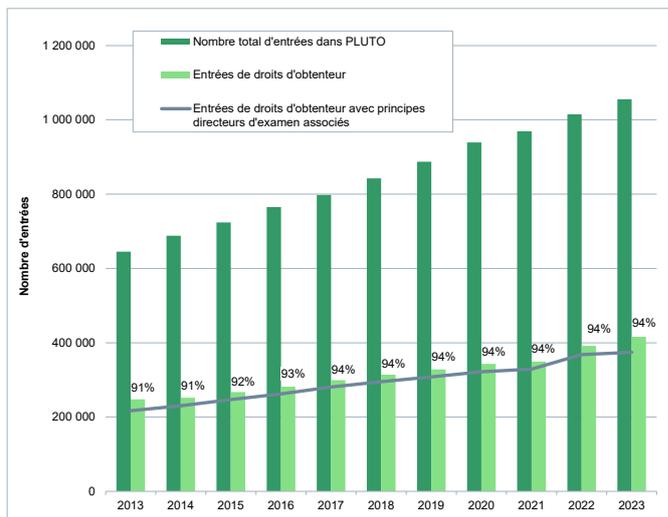
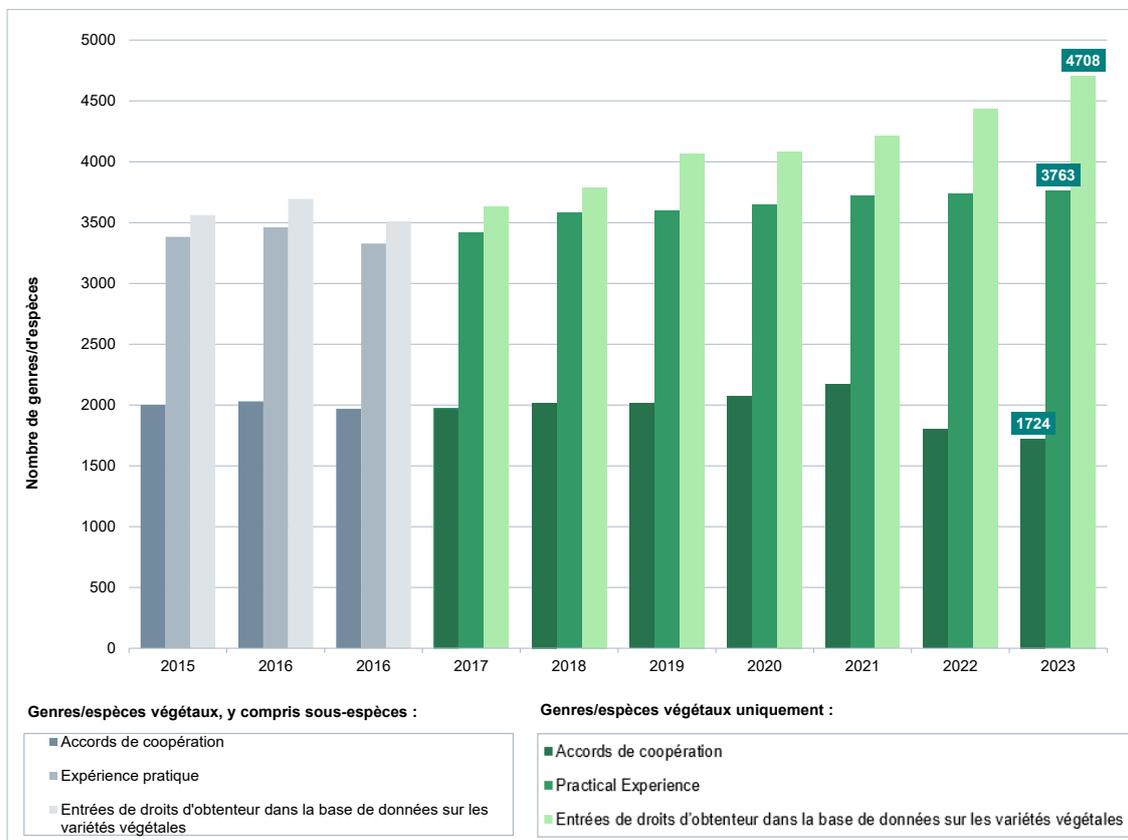


Figure 16. Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales



SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV

Objectifs :

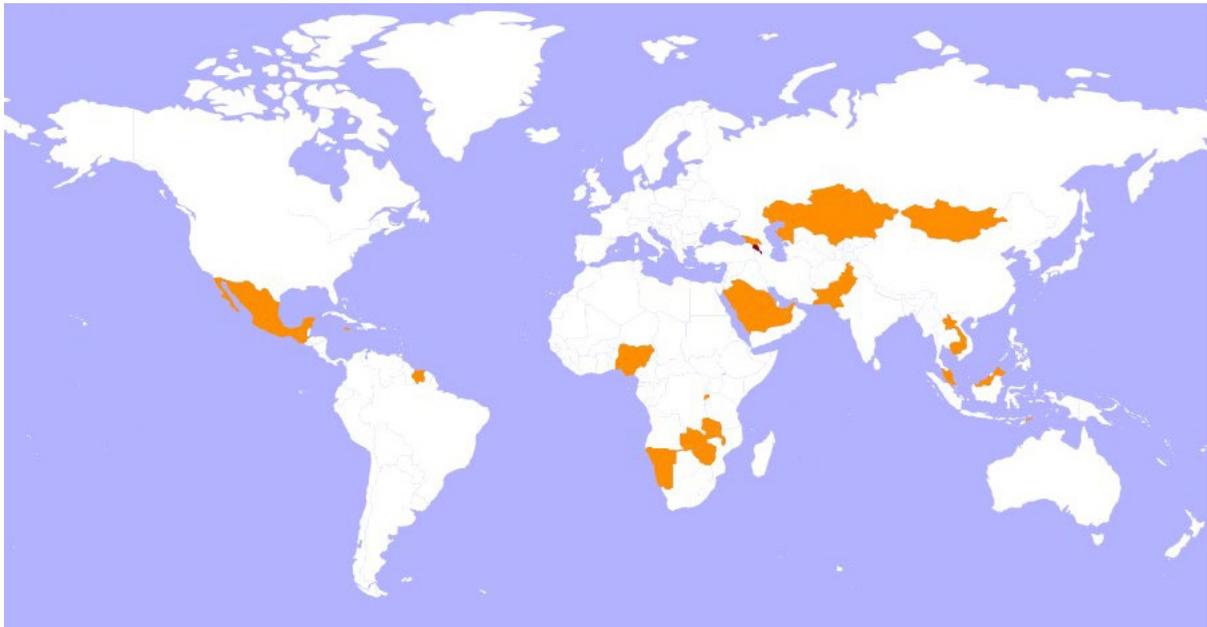
- a) Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- b) Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- c) Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- d) Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
9. Sensibilisation accrue au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV	a) États et organisations devenus membres de l'Union	Aucun
	b) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié	Aucun
	c) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union	Arménie voir la figure 17
	d) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales	Membres de l'Union (2) : Géorgie, Mexique Non-membres de l'Union (24) : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Émirats arabes unis, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Malawi, Malaisie, Maurice, Mongolie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique populaire lao, Rwanda, Seychelles, Suriname, Timor-Leste, Zambie et Zimbabwe voir la figure 17
	e) Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV	voir l'annexe V du présent document
	f) Participation à des cours d'enseignement à distance	Membres de l'Union (59) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam. Non-membres de l'Union : (13) : Arménie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Philippines, Rwanda, Sénégal, Thaïlande, Zimbabwe [2022] Il y avait également des étudiants de la FAO et de l'OEB. voir les figures 23 et 24
	g) Participation aux activités de formation et d'assistance de l'UPOV	voir l'annexe V du présent document
	h) Participation aux activités de formation et d'assistance faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des	voir l'annexe V du présent document

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
	formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV	
	i) Nombre d'établissements universitaires incorporant des informations sur le système de l'UPOV dans leurs formations et invitant l'UPOV à y contribuer.	voir l'annexe V du présent document
10. Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil	Arménie voir les figures 18 et 20
	b) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois	Membres de l'Union (2) : Géorgie et Mexique Non-membres de l'Union (19) : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Barbade, Cambodge, Guatemala, Kazakhstan, Malawi, Malaisie, Mongolie, Namibie, Nigéria (réglementation), Rwanda, Seychelles, Timor-Leste et Zambie voir les figures 18 et 19
	c) Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation	Membres de l'Union (5) : Chine, Géorgie, Israël, Mexique et Nouvelle-Zélande Non-membres de l'Union (24) : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Émirats arabes unis, Géorgie, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Malawi, Malaisie, Maurice, Namibie, Nigéria, République démocratique populaire lao, Rwanda, Seychelles, Suriname, Timor-Leste, Zambie et Zimbabwe voir la figure 18 et l'annexe V
11. Mise en place d'un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV	a) Nombre de demandes déposées	voir 3 a)
	b) Nombre de titres octroyés	voir 3 b)
	c) Nombre de titres en vigueur	voir 3 c)
	d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union	Voir 3 d) et les figures 11 et 12
	e) Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées	voir 3 e)
	f) Élaboration d'un cursus international menant à des qualifications reconnues par l'UPOV	Les discussions avec les partenaires de formation ont eu lieu en 2022-2023 en ce qui concerne la mise en œuvre du projet approuvé par le Comité consultatif relatif à un "certificat international de protection des obtentions végétales reconnu par l'UPOV" Le Conseil a approuvé le plan de mise en œuvre concernant le "certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV" ("Certificat UPOV PVP"). Le Certificat UPOV PVP sera délivré aux apprenants qui auront acquis le nombre nécessaire de crédits en suivant des cours ou en prenant part à des activités reconnues par l'UPOV, sur la Convention UPOV et ses orientations, le fonctionnement d'un service de protection des obtentions végétales et l'examen des demandes, y compris l'examen DHS.

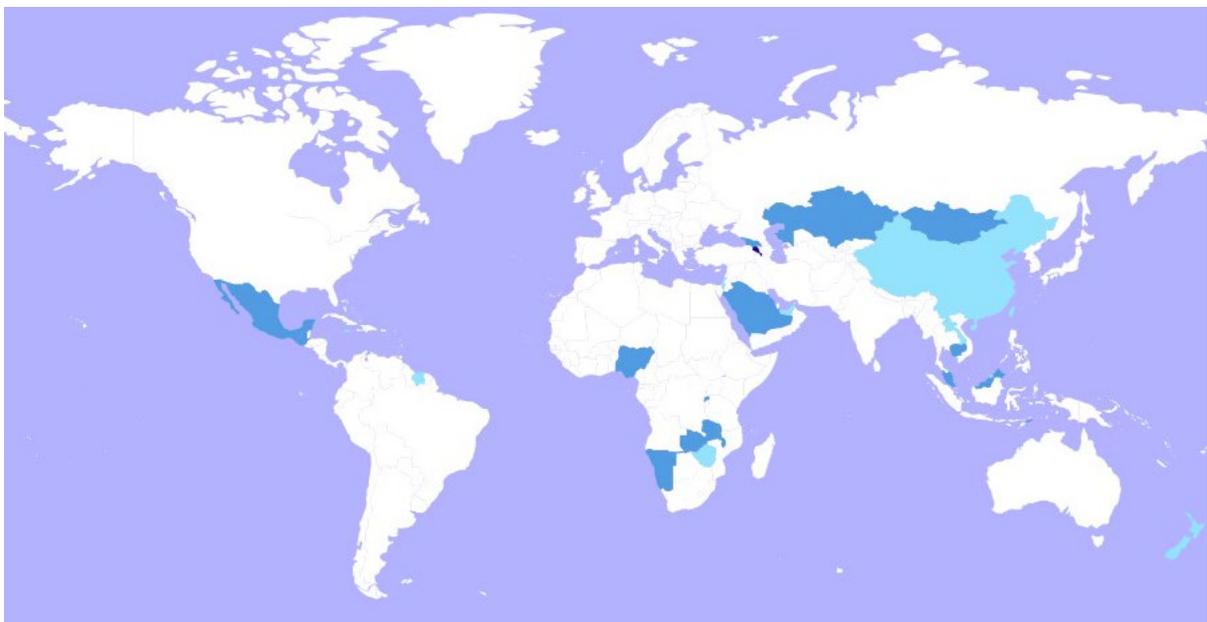
Figure 17. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union en 2023 pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union
- États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

Figure 18. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales en 2023



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV
- États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois
- Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation

Figure 19. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs

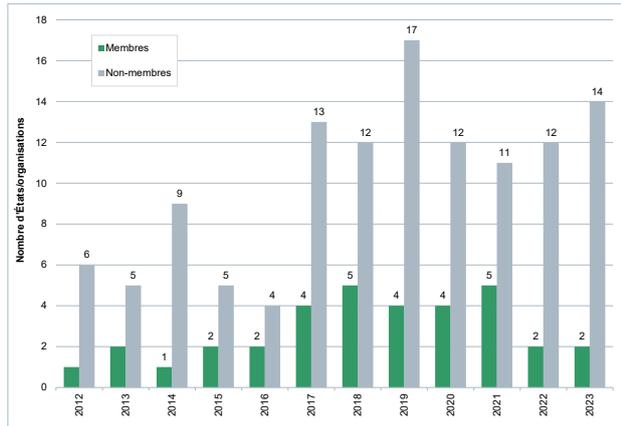


Figure 20. États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil

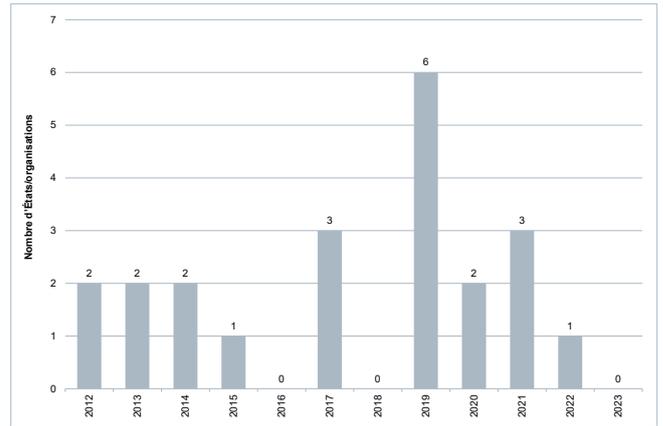
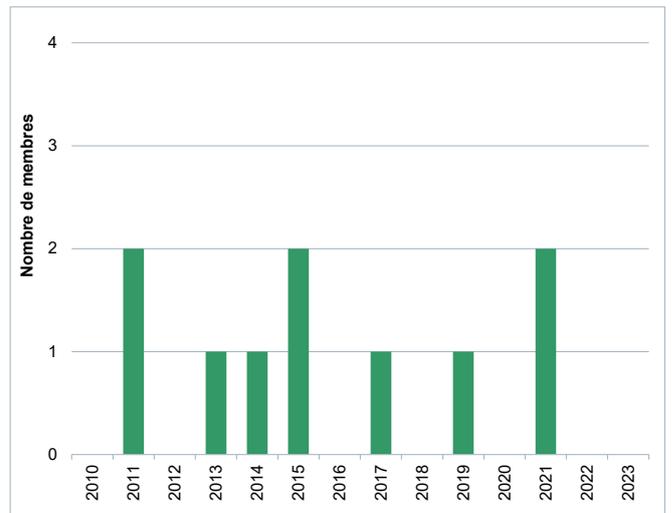


Figure 21. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier



Figure 22. Nouveaux membres de l'Union



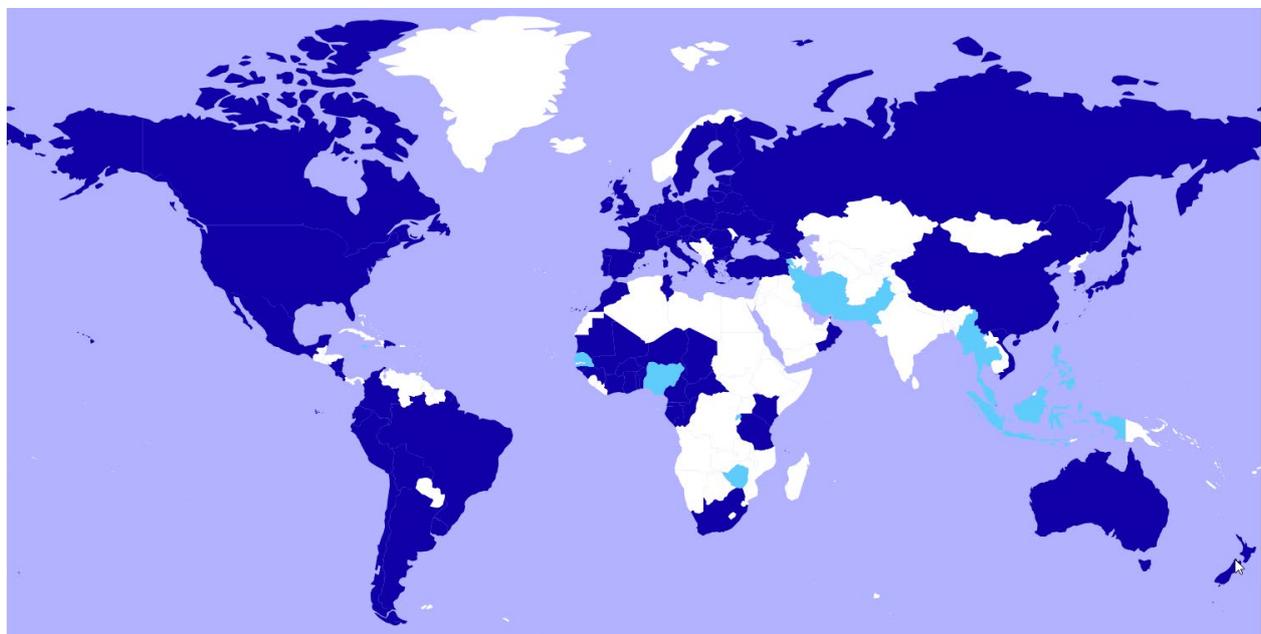
Nombre de participants aux principales sessions des cours d'enseignement à distance de l'UPOV en 2022 et 2023 par catégorie

Catégorie	Nombre de participants en 2022				
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B	Total
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	324	130	69	88	611
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	18	4	5	3	30
Catégorie 3 : autres (droit d'inscription : 1000 francs suisses)	25	5	0	1	31
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	9	2	0	1	12
Total :	376	141	74	93	684

Catégorie	Nombre de participants en 2023				
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B	Total
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	332	89	55	75	551
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	74	12	4	14	104
Catégorie 3 : autres (droit d'inscription : 1000 francs suisses)	10	0	1	1	12
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	85	4	1	0	90
Total :	501	105	61	90	757

La catégorie 4 comprend des étudiants : de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), de l'Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA), des cours de formation de Naktuinbouw et de masters des universités de La Salle, Maastricht, Alicante ainsi que des experts exemptés de taxes UPOV.

Figure 23. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV Participation en 2022 et 2023

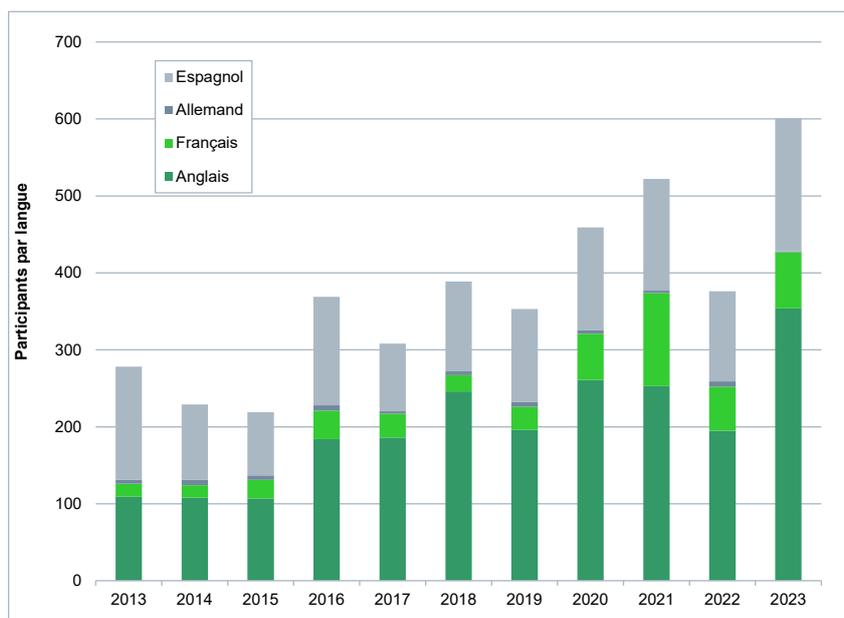


Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

■ Membres de l'Union

■ Non-membres de l'Union

Figure 24. Participants à des cours d'enseignement à distance par langue



Conformément au programme pour l'utilisation de la langue chinoise approuvé par le Conseil de l'UPOV, le nombre suivant d'étudiants a participé au cours DL-205 en langue chinoise :

Cours	Langue	Nombre de participants en 2023
DL205-S1	chinois	159
DL205-S2	chinois	53
Nombre total de participants :		212

SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures

Objectifs :

- Élargir et renforcer la compréhension du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales.
- Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

Données relatives à l'exécution :

Jusqu'à la fin de l'année 2022, les données analytiques du site Web étaient mesurées à l'aide de l'outil Google Analytics. En raison de la nécessité de respecter les exigences en matière de confidentialité des données, un nouvel outil de suivi statistique (Matomo) a été utilisé pour mesurer les données analytiques du site Web de l'UPOV en 2023. Étant donné qu'il a été recouru à des mesures statistiques différentes, les données ne sont pas comparables⁵.

Les demandes UPOV (UPOV Lex, GENIE, UPOV PRISMA, PLUTO) ne font plus partie des données d'analyses du site Web puisqu'elles ont été transférées dans le nuage. Voir la note de fin de document ⁶ pour les différences de définitions entre les outils de suivi statistique Google et Matomo.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
12. Meilleure connaissance du rôle et des activités de l'UPOV	a) Nombre d'utilisateurs du site Web de l'UPOV	2022 : 118 316 utilisateurs ponctuels (outil d'analyse Google) 2023 : 106 656 visiteurs ponctuels (outil d'analyse Matomo) voir la figure 25
	b) Nombre de consultations de la rubrique destinée au grand public sur le site Web de l'UPOV	2022 : 876 805 consultations (outil d'analyse Google) 2023 : 494 227 pages consultées (outil d'analyse Matomo) Voir la figure 26
	c) Nombre de messages publiés sur les réseaux sociaux	2022 : 574 messages sur le compte Twitter de l'UPOV 560 messages sur le compte LinkedIn de l'UPOV 2023 : 249 messages sur le compte Twitter de l'UPOV 236 messages sur le compte LinkedIn de l'UPOV
	d) Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	Compte @UPOVint Twitter ⁵ : le 31/12/2022 : 2255 abonnés le 31/12/2023 : 2544 abonnés Compte @vsgupov Twitter ⁵ : le 31/12/2022, 722 abonnés le 30/04/2023, 729 abonnés ⁶ Compte LinkedIn de l'UPOV : le 31/12/2022 : 3912 abonnés le 31/12/2023 : 5467 abonnés Profil du Secrétaire général adjoint sur LinkedIn ⁷ : le 05/12/2022 : 1059 abonnés ⁸ le 03/05/2023 : 1155 abonnés ⁹ voir les figures 27 et 28
	e) Nombre d'études publiées sur le site Web de l'UPOV	2022 : Deux études publiées : <ul style="list-style-type: none"> Rapport EUIPO-OCVV Influence du système de droit communautaire des variétés végétales sur l'économie de l'Union européenne et sur l'environnement; Rapport IP Australia : Impact économique des droits d'obtenteur en Australie 2023 : aucune étude publiée

⁵ Twitter est devenu X le 23 juillet 2023.

⁶ Les données relatives au compte @vsgupov sont disponibles pour la période allant jusqu'au 30 avril 2023.

⁷ Ce compte est devenu privé.

⁸ Données au 31 décembre 2022 non disponibles

⁹ Données non disponibles à compter du 3 avril 2023.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
	f) Nombre de vidéos publiées sur le site Web de l'UPOV	<p>Nouvelles vidéos publiées en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAYS-BAS : Comment l'UPOV aide une entreprise familiale de sélection végétale aux Pays-Bas à opérer à l'échelle mondiale • PAYS-BAS : Modèle de la triple hélice – collaboration entre l'université, l'industrie et le gouvernement. Découvrez comment ce modèle et la protection des obtentions végétales sont complémentaires • BRÉSIL : Nouvelles variétés de haricot commun (<i>Phaseolus Vulgaris</i>) Résultats obtenus par la société brésilienne de recherche agricole, EMBRAPA, grâce à la protection des obtentions végétales au Brésil • CHINE : Nouvelles variétés d'arbres et d'herbes de qualité mises au point en Chine (Administration nationale des forêts et des herbages (NFGA)) • CHILI : Options améliorées pour les producteurs de framboises au Chili <p>Nombre total de consultations : 38 499</p> <p>Nouvelles vidéos publiées en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIVERSITÉ DES VARIÉTÉS DE TOMATE : comment la sélection végétale a contribué à accroître la diversité des variétés de tomate • VIET NAM : Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam : des agriculteurs-obtenteurs de riz et de longanes utilisant la protection des obtentions végétales à l'appui de leur travail de sélection, une démarche qui profite aux agriculteurs locaux et à l'économie vietnamienne. • VIET NAM : Faits nouveaux concernant le secteur des fleurs au Viet Nam : des floriculteurs qui tirent parti d'un plus grand choix de variétés ainsi que d'une assistance technique grâce à la protection des obtentions végétales au Viet Nam • VIET NAM : Transformation du secteur des semences au Viet Nam : comment la protection des obtentions végétales contribue à soutenir la politique agricole nationale au Viet Nam • VIET NAM : Le développement du secteur des semences à la suite de l'adhésion à l'UPOV permet aux agriculteurs de bénéficier d'un meilleur accès à des semences de qualité <p>Nombre total de consultations : 54 436</p>
	g) Nombre de consultations de la page consacrée aux avantages sur le site Web de l'UPOV	<p>2022 : 4412 consultations (outil d'analyse Google) 2023 : 2454 pages consultées (outil d'analyse Matomo)</p>
	h) Nombre de langues pertinentes dans lesquelles les études et les vidéos sont disponibles	<p>Vidéos sur la page consacrée aux avantages sur le site Web de l'UPOV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viet Nam : Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Faits nouveaux concernant le secteur des fleurs au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Transformation du secteur des semences au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Rôle du système de protection des obtentions végétales dans le soutien à la politique agricole nationale au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Faits nouveaux concernant le secteur des fleurs au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Transformation du secteur des semences au Viet Nam (<i>anglais</i>) - Viet Nam : Rôle du système de protection des obtentions végétales dans le soutien à la politique agricole nationale au Viet Nam (<i>anglais</i>) - La diversité des variétés de tomate (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Pays-Bas) Triple hélice (<i>anglais</i>) - (Chine) Nouvelles variétés d'arbres et d'herbes de qualité mises au point en Chine (<i>anglais, chinois</i>) - (Brésil) Nouvelles variétés de haricot commun : Résultats obtenus par la société brésilienne de recherche agricole, EMBRAPA, grâce à la protection des obtentions végétales (<i>français, anglais, espagnol</i>)

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
		<ul style="list-style-type: none"> - (Pays-Bas) Comment l'UPOV aide une entreprise familiale de sélection végétale aux Pays-Bas à opérer à l'échelle mondiale (<i>anglais</i>) - (Chili) Options améliorées pour les producteurs de framboises au Chili (<i>anglais, espagnol</i>) - (Pérou) Le système de protection des obtentions végétales : les bénéfices pour le développement du secteur du riz au Pérou (<i>anglais, espagnol</i>) - (Uruguay) Comment la protection des obtentions végétales a permis à un sélectionneur du secteur public de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs (<i>anglais, espagnol</i>) - (Équateur) Le rôle de la protection des obtentions végétales dans la mise au point d'une nouvelle variété de ronces fruitières qui améliore les conditions de travail des agriculteurs (<i>anglais, espagnol</i>) - (Argentine) Utilisation du système de l'UPOV au bénéfice des dépositaires de germoplasme sauvage en Argentine (<i>anglais, espagnol</i>) - Le système de l'UPOV procure des bénéfices à l'agriculture colombienne (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Chine) Célébration du vingtième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV (<i>anglais</i>) - (Japon) Ashiro Rindo (<i>anglais</i>) - Les producteurs de cerises canadiens bénéficient de la politique du gouvernement (<i>français, anglais, espagnol</i>) - L'industrie de la rose est florissante au Kenya (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Japon) Histoire du riz tsuyahime (<i>français, anglais, chinois, espagnol et thaï</i>) <p>Études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'UPOV sur l'impact de la protection des obtentions végétales (<i>français, allemand, anglais, espagnol</i>) - Socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam : An ex-post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years (auteur principal : Steffen Noleppa), HFFA Research GmbH (<i>anglais et vietnamien</i>)
	i) Participation à des réunions de parties prenantes compétentes, et avec des parties prenantes compétentes	Voir l'annexe V du présent document
	j) Participation de parties prenantes à des événements, à des séminaires et à des colloques	Voir l'annexe V du présent document
	k) Initiatives du Partenariat mondial sur les semences	Voir l'annexe V du présent document (Conférence sur les semences au Rwanda en juillet 2023)

Figure 25. Consultations du site Web de l'UPOV – Nombre de visiteurs

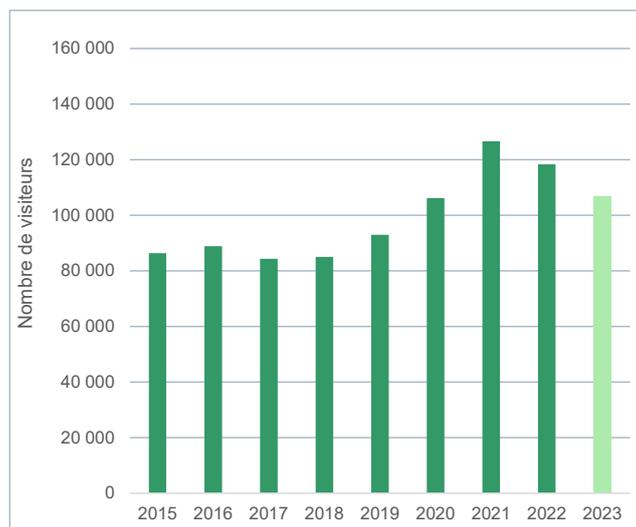
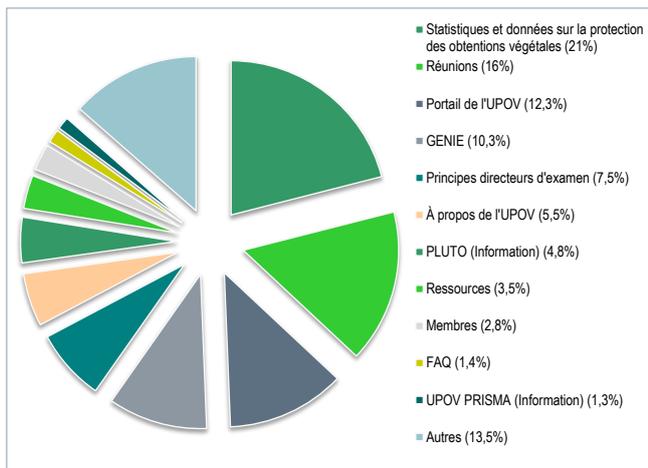
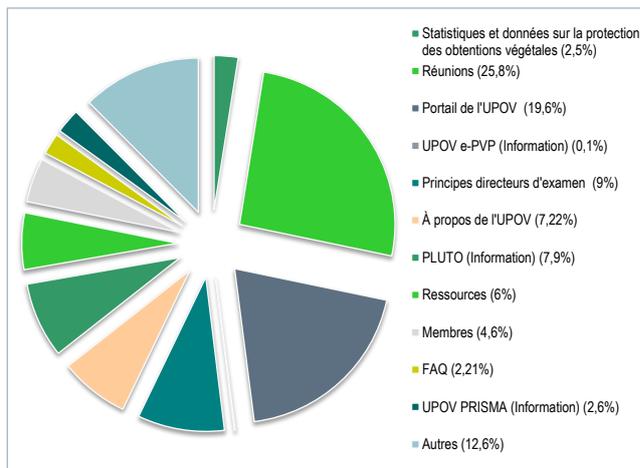


Figure 26. Aperçu de l'activité sur le site Web en 2022 et 2023 : où vont les utilisateurs?

2022 (source : outil Google Analytics)*



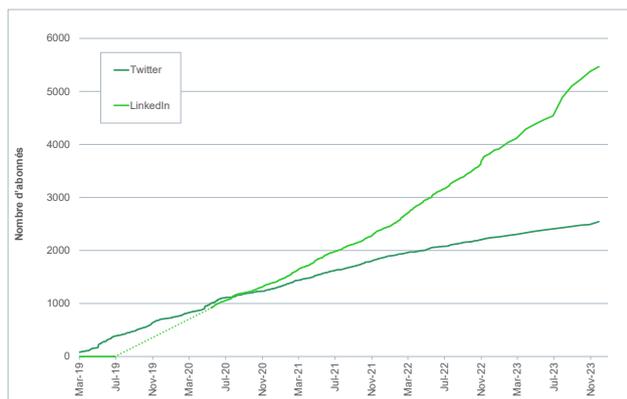
2023 (source : outil d'analyse Matomo)**



* hors accès direct aux demandes UPOV (bases de données UPOV Lex, UPOV PRISMA, PLUTO).

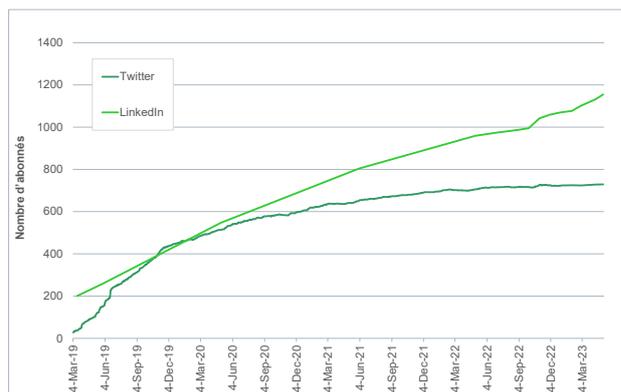
** hors accès direct aux demandes UPOV (bases de données UPOV Lex, GENIE, UPOV PRISMA, PLUTO).

Figure 27. Abonnés au compte @UPOVint et au profil LinkedIn de l'UPOV



Note : Données suivies du profil de l'UPOV sur LinkedIn à compter du 17 mai 2020. Données suivies du compte @UPOVint à compter du 4 mars 2019.

Figure 28. Abonnés @vsgupov



Note : les données d'analyse du compte @vsgupov ne sont disponibles que pour la période allant jusqu'au 3 mai 2023.

i) Définitions de Google Analytics utilisées dans les statistiques de consultation du site Web pour 2022 présentées dans le présent rapport :

- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
- Une "session" désigne une série d'interactions de l'utilisateur avec le site Web dans un laps de temps donné. Par exemple, une seule session peut comprendre de multiples consultations de pages, événements, interactions sociales et transactions électroniques. Un même utilisateur peut ouvrir plusieurs sessions. Ces sessions peuvent avoir lieu le même jour, ou sur plusieurs jours, semaines ou mois. Dès qu'une session prend fin, il est possible d'en ouvrir une nouvelle. Il existe deux méthodes pour mettre fin à une session :
 - Expiration temporelle :
 - après 30 minutes d'inactivité
 - à minuit
 - Changement de campagne :
 - lorsqu'un utilisateur arrive via une campagne, quitte le site et revient via une autre campagne.
- L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
- Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.
- Le "nombre de consultations" correspond au nombre d'appareils utilisés pour consulter le site Web durant un mois (une personne peut utiliser plus d'un appareil).

Définitions de l'outil analytique Matomo utilisées dans les statistiques de consultation du site Web pour 2023 présentées dans le présent rapport :

- "Visiteurs ponctuels" ("Utilisateurs ponctuels" dans Google Analytics) : Individus distincts, connectés ou non, qui consultent des pages Web du site de l'UPOV. Il s'agit du nombre de navigateurs individuels accédant à un site au cours de la période de référence.
- "Pages consultées" : désigne le nombre de fois où une page est consultée. Dans le cas d'applications Web monopages, la consultation d'une nouvelle page n'est comptabilisée que lorsque l'historique du navigateur et l'URL sont mis à jour.

III. ANNEXES

ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds extrabudgétaires (y compris les fonds fiduciaires) alloués par le donateur sont présentés ci-après.

Fonds fiduciaire Donateur (en francs suisses)	Code du fonds	Solde au 31 décembre 2022	Recettes 2023			Dépenses 2023				Remboursements aux donateurs / Transferts vers un nouveau fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2023
			Fonds reçus	Différence de change	Recettes totales	Dépenses de personnel	Autres dépenses directes	Frais d'appui administratif	Total des dépenses		
Japon	UJAPN	257 739	274 007	-	274 007	-	303 129	39 406	342 535	-	189 211
Multidonateur UPOV PRISMA	U_PRIS	27 843	18 999	-	18 999	-	14 650	1 905	16 555	-	30 287
États-Unis d'Amérique	U_USA	13 713	124 702	-	124 702		104 577	13 641	118 218	-	20 197
TOTAL		299 295	417 708	-	417 708	-	422 356	54 952	477 308	-	239 695

Recettes et dépenses par fonds pour l'année 2023

Japon (en francs suisses)		
Sole au 1^{er} janvier 2023		257 739
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	274 007	
Intérêts	-	274 007
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	53 556	
Voyages de tiers	-	
Conférences	24 930	
Autres services contractuels	224 562	
Frais bancaires	80	
Total des dépenses directes	303 128	
Frais d'appui aux programmes	39 407	(342 535)
Fonds disponibles au 31 décembre 2023		189 211

Note : Le fonds fiduciaire du Gouvernement japonais est destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie et l'élaboration du projet pilote EAPVP.

Coûts UPOV PRISMA (nouveau PRISMA) (en francs suisses)		
Sole au 1^{er} janvier 2023		27 843
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	18 999	18 999
Intérêts	-	
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	(16 555)
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	14 650	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	14 650	
Frais d'appui aux programmes	1 905	
Fonds disponibles au 31 décembre 2023		30 287

Note : UPOV PRISMA est un outil en ligne qui facilite l'établissement des demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres participants de l'Union. Le fonds UPOV PRISMA est une contribution de Naktuinbouw (Pays-Bas) destinée à soutenir le développement de l'outil UPOV PRISMA.

États-Unis d'Amérique		
Sole au 1^{er} janvier 2023		13 713
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	124 702	124 702
Intérêts	-	
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	(118 218)
Voyages de tiers	-	
Conférences	104 577	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	104 577	
Frais d'appui aux programmes	13 641	
Fonds disponibles au 31 décembre 2023		20 197

Note : Les fonds fiduciaires provenant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique sont destinés à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II Fonds de roulement et contributions

Fonds de roulement au 31 décembre 2023

En vertu de l'article 4.2 de son Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV, l'Union dispose d'un fonds de roulement (voir le document UPOV/INF/4/6). Conformément à l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, ce fonds de roulement s'élève à 578 345 francs suisses. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément à la décision du Conseil prise à sa vingt-troisième session extraordinaire, tenue à Genève le 7 avril 2006 (voir le document C (Extr.)/23/5 "Compte rendu", paragraphe 12, annexe II, et le document UPOV/INF/13/2, annexe) est la suivante :

Membres de l'Union	Montant (en francs suisses)	Membres de l'Union	Montant (en francs suisses)
Afrique du Sud	8 333	Lettonie	1 667
Albanie	1 667	Lituanie	1 667
Allemagne	41 667	Macédoine du Nord	1 667
Argentine	4 167	Maroc	1 667
Australie	8 333	Mexique	6 250
Autriche	12 500	Monténégro	1 667
Azerbaïdjan	1 667	Nicaragua	1 667
Bélarus	1 667	Norvège	8 333
Belgique	8 333	Nouvelle-Zélande	8 333
Bolivie (État plurinational de)	1 667	Oman	8 333
Bosnie-Herzégovine	1 667	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	1 667
Brésil	2 083	Ouzbékistan	1 667
Bulgarie	1 667	Panama	1 667
Canada	8 333	Paraguay	1 667
Chili	1 667	Pays-Bas (Royaume des)	24 999
Chine	16 666	Pérou	1 667
Colombie	1 667	Pologne	4 167
Costa Rica	1 667	Portugal	4 167
Croatie	1 667	République de Corée	12 500
Danemark	8 333	République de Moldova	1 667
Égypte	1 667	République dominicaine	1 667
Équateur	1 667	République tchèque	4 167
Espagne	12 500	République-Unie de Tanzanie	1 667
Estonie	1 667	Roumanie	1 667
États-Unis d'Amérique	41 667	Royaume-Uni	41 667
Fédération de Russie	16 666	Saint-Vincent-et-Les Grenadines	1 667
Finlande	8 333	Serbie	1 667
France	41 667	Singapour	1 667
Géorgie	1 667	Slovaquie	4 167
Ghana	1 667	Slovénie	1 667
Hongrie	4 167	Suède	8 333
Irlande	8 333	Suisse	8 333
Islande	1 667	Trinité-et-Tobago	1 667
Israël	4 167	Tunisie	1 667
Italie	16 666	Türkiye	4 167
Japon	41 667	Ukraine	4 167
Jordanie	1 667	Union européenne	41 667
Kenya	1 667	Uruguay	1 667
Kirghizistan	1 667	Viet Nam	1 667
		Total	578 345

Contributions des membres de l'Union

Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2023 (en francs suisses)	Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2023 (en francs suisses)
Afrique du Sud	1	53 641	Lettonie	0,2	10 728
Albanie	0,2	10 728	Lituanie	0,2	10 728
Allemagne	5	268 205	Macédoine du Nord	0,2	10 728
Argentine	0,5	26 820	Maroc	0,2	10 728
Australie	1	53 641	Mexique	0,75	40 231
Autriche	0,75	40 231	Monténégro	0,2	10 728
Azerbaïdjan	0,2	10 728	Nicaragua	0,2	10 728
Bélarus	0,2	10 728	Norvège	1	53 641
Belgique	1,5	80 462	Nouvelle-Zélande	1	53 641
Bolivie (État plurinational de)	0,2	10 728	Oman	1	53 641
Bosnie-Herzégovine	0,2	10 728	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	0,2	10 728
Brésil	0,25	13 410	Ouzbékistan	0,2	10 728
Bulgarie	0,2	10 728	Panama	0,2	10 728
Canada	1	53 641	Paraguay	0,2	10 728
Chili	0,2	10 728	Pays-Bas (Royaume des)	3	160 923
Chine	2	107 282	Pérou	0,2	10 728
Colombie	0,2	10 728	Pologne	0,5	26 820
Costa Rica	0,2	10 728	Portugal	0,2	10 728
Croatie	0,2	10 728	République de Corée	1,5	80 462
Danemark	0,5	26 820	République de Moldova	0,2	10 728
Égypte	0,2	10 728	République dominicaine	0,2	10 728
Équateur	0,2	10 728	République tchèque	0,5	26 820
Espagne	2	107 282	République-Unie de Tanzanie	0,2	10 728
Estonie	0,2	10 728	Roumanie	0,2	10 728
États-Unis d'Amérique	5	268 205	Royaume-Uni	2	107 282
Fédération de Russie	2	107 282	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,2	10 728
Finlande	1	53 641	Serbie	0,2	10 728
France	5	268 205	Singapour	0,2	10 728
Géorgie	0,2	10 728	Slovaquie	0,5	26 820
Ghana	0,2	10 728	Slovénie	0,2	10 728
Hongrie	0,5	26 820	Suède	1,5	80 462
Irlande	1	53 641	Suisse	1,5	80 462
Islande	0,2	10 728	Trinité-et-Tobago	0,2	10 728
Israël	0,5	26 820	Tunisie	0,2	10 728
Italie	2	107 282	Türkiye	0,5	26 820
Japon	5	268 205	Ukraine	0,2	10 728
Jordanie	0,2	10 728	Union européenne	5	268 205
Kenya	0,2	10 728	Uruguay	0,2	10 728
Kirghizistan	0,2	10 728	Viet Nam	0,2	10 728
Total					3 569 798

Paiements des contributions reçus d'avance

Contributions pour 2024 et après, déjà reçues au 31 décembre 2023	
Membres de l'Union	Montant (en francs suisses)
Australie	53 641
Bulgarie	10 728
Fédération de Russie	190
Irlande	53 641
Japon	268 205
Kenya	10 728
Lituanie	32 184
Mexique	108
Norvège	53 641
Singapour	10 728
Slovaquie	26 820
Total des Paiements de contributions par anticipation	520 614

Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2023

Membres de l'Union (78)	Pas d'arriérés/ année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs SUISSES)		Membres de l'Union (78)	Pas d'arriérés/ année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs SUISSES)	
			Total				Total
Afrique du Sud	Pas d'arriérés			Macédoine du Nord	Contribution 2023		10 728
Albanie	Pas d'arriérés			Maroc	Contribution 2023		10 728
Allemagne	Pas d'arriérés			Mexique	Pas d'arriérés		
Argentine	Contribution 2023		26 820	Monténégro	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés			Nicaragua	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés			Norvège	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Pas d'arriérés			Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Belarus	Pas d'arriérés			Oman	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés			Organisation africaine de la propriété intellectuelle	Pas d'arriérés		
Bolivie (État plurinational de)	Contribution 2022	10 728		Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
	Contribution 2023	10 728	21 456	Panama	Contribution 2023 (solde)		576
Bosnie-Herzégovine	Pas d'arriérés			Paraguay	Pas d'arriérés		
Brésil	Pas d'arriérés			Pays-Bas (Royaume des)	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés			Pérou	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés			Pologne	Pas d'arriérés		
Chili	Contribution 2022 (solde)	247		Portugal	Pas d'arriérés		
	Contribution 2023	10 728	10 975	République de Corée	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés			République de Moldova	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés			République dominicaine	Contribution 2022 (solde)	230	
Costa Rica	Pas d'arriérés				Contribution 2023	10 728	10 958
Croatie	Pas d'arriérés			République tchèque	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés			République-Unie de Tanzanie	Contribution 2023 (solde)		484
Égypte	Pas d'arriérés			Roumanie	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés			Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés			Saint-Vincent-et-les Grenadines	Contribution 2022	10 728	
Estonie	Pas d'arriérés				Contribution 2023	10 728	
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés				Fonds de roulement	1 667	23 123
Fédération de Russie	Pas d'arriérés			Serbie	Pas d'arriérés		
Finlande	Pas d'arriérés			Singapour	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés			Slovaquie	Pas d'arriérés		
Géorgie	Pas d'arriérés			Slovénie	Pas d'arriérés		
Ghana	Pas d'arriérés			Suède	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés			Suisse	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés			Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Islande	Contribution 2023		10 728	Tunisie	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés			Türkiye	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés			Ukraine	Contribution 2021	10 728	
Japon	Pas d'arriérés				Contribution 2022	10 728	
Jordanie	Pas d'arriérés				Contribution 2023	10 728	32 184
Kenya	Pas d'arriérés			Union européenne	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés			Uruguay	Pas d'arriérés		
Lettonie	Pas d'arriérés			Viet Nam	Pas d'arriérés		
Lituanie	Pas d'arriérés						
				Total			158 760

[L'annexe III suit]

ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV

Le tableau ci-après présente des informations détaillées sur l'évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV à la fin de 2023.

Membres de l'UPOV

Afrique du Sud ¹	Costa Rica ²	Japon ²	Paraguay ¹	Slovénie ²
Albanie ²	Croatie ²	Jordanie ²	Pays Bas ²	Suède ²
Allemagne ²	Danemark ²	Kenya ²	Pérou ²	Suisse ²
Argentine ¹	Égypte ²	Kirghizistan ²	Pologne ²	Trinité et Tobago ¹
Australie ²	Équateur ¹	Lettonie ²	Portugal ¹	Tunisie ²
Autriche ²	Espagne ²	Lituanie ²	République de Corée ²	Türkiye ²
Azerbaïdjan ²	Estonie ²	Macédoine du Nord ²	République de Moldova ²	Ukraine ²
Bélarus ²	États-Unis d'Amérique ²	Maroc ²	République dominicaine ²	Union européenne ^{2, 3}
Belgique ²	Fédération de Russie ²	Mexique ¹	République tchèque ²	Uruguay ¹
Bolivie (État plurinational de) ¹	Finlande ²	Montenegro ²	République-Unie de Tanzanie ²	Viet Nam ²
Bosnie-Herzégovine ²	France ²	Nicaragua ¹	Roumanie ²	
Brésil ¹	Géorgie ²	Norvège ¹	Royaume Uni ²	
Bulgarie ²	Ghana ²	Nouvelle-Zélande ¹	Saint-Vincent-et-les-Grenadines ²	
Canada ²	Hongrie ²	Oman ²	Serbie ²	
Chili ¹	Irlande ³	Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{2, 4}	Singapour ²	
Chine ¹	Islande ²	Ouzbékistan ²	Slovaquie ²	
Colombie ¹	Israël ²	Panama ²		(Total 78)
	Italie ¹			

¹ L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

² L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 59 États et deux organisations ont adhéré.

³ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 27 États membres (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède*).

⁴ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (*Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo*).

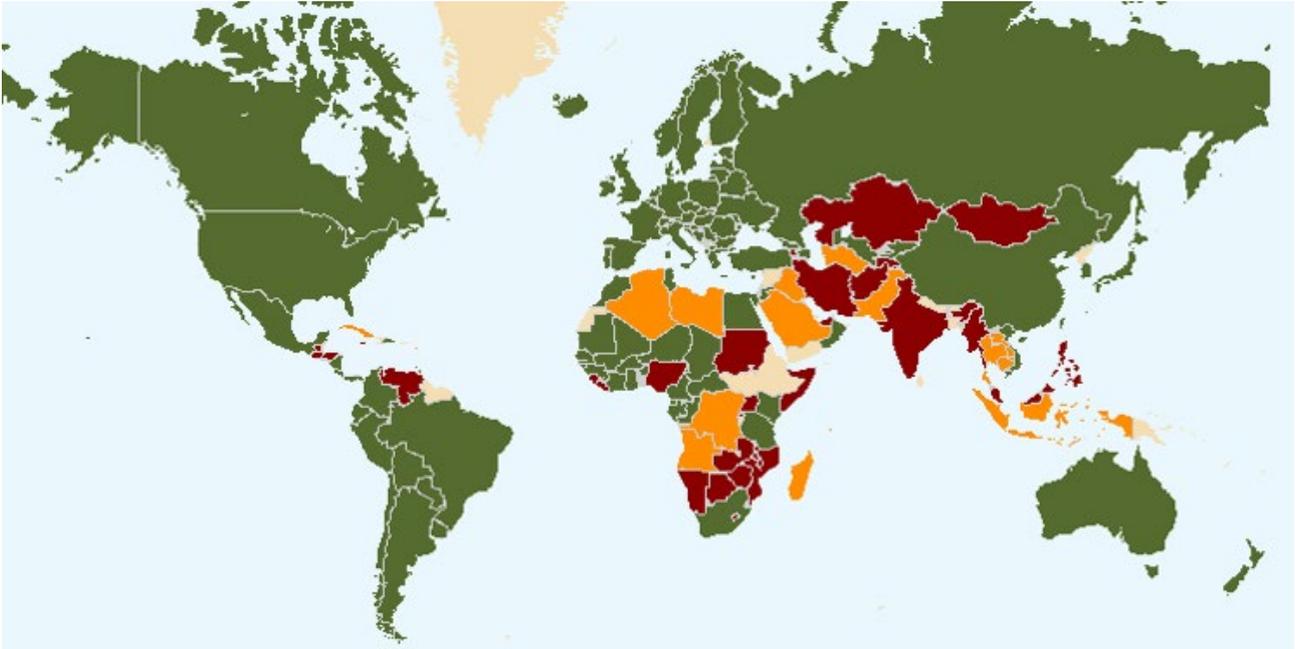
États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Afghanistan, Arménie, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ainsi que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

États et organisations intergouvernementales ayant été en contact avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Cuba, Chypre, El Salvador, Indonésie, Iraq, République démocratique populaire lao, Libye, Liechtenstein, Malawi, Mozambique, Namibie, Pakistan, Seychelles, Soudan, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Turkménistan et Zambie, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La carte ci-après donne un aperçu graphique de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV à la fin de 2023.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 78 membres de l'UPOV couvrant 97 États à la fin de 2023
- 19 États et une organisation intergouvernementale avaient entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à la fin de 2023
- 25 États et une organisation intergouvernementale avaient pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV à la fin de 2023

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV Membres de l'Union

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 31 décembre 2023 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_58/c_58_2_annex_iv.pdf

[L'annexe V suit]

ANNEXE V Liste des activités en 2022-2023



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_58/c_58_2_annex_v.pdf

[L'appendice suit]

IV. APPENDICE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

Bureau	Bureau de l'Union
CAJ	Comité administratif et juridique
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS (partie B du cours DL-305)
EAF (voir également UPOV PRISMA)	Formulaire de demande électronique de l'UPOV
EAM	Réunion sur le dépôt électronique des demandes
EDV	Variété essentiellement dérivée
Examen DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
PBR	Droit d'obtenteur
PLUTO	Base de données de l'UPOV sur les variétés végétales
Système e-PVP de l'UPOV	Le système e-PVP de l'UPOV comprend une série d'outils électroniques destinés à la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV par les membres de l'UPOV. Il comprend UPOV PRISMA, le module d'administration du système e-PVP, le système e-PVP, le Module d'échange de rapports d'examen DHS et la base de données PLUTO.
TC	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWM	Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	Groupe(s) de travail technique(s)
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
UPOV PRISMA	Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA
WG-DUS	Groupe de travail chargé de l'appui en matière d'examen DHS
WG-HRV	Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication
WG-SHF	Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales
WSP	Partenariat mondial sur les semences

Sigles (figurant également à l'annexe V)

2050Today	Une initiative d'action climatique réunissant une communauté d'institutions internationales genevoises
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AIPH	Association internationale des producteurs horticoles
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle
AMPPI (Mexique)	Asociación Mexicana para la Protección de la Propiedad Intelectual (Association mexicaine pour la protection de la propriété intellectuelle)
AOHE	Association des sélectionneurs horticoles européens
AOSA	Association des analystes officiels des semences
APBEBES	Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
APSA	Association des semences de l'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASTA	Association américaine du commerce des semences
BruIPO	Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam

CAAS	Académie chinoise des sciences agricoles
CARDI	Institut cambodgien de recherche et de développement agricoles
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CarlPI	CARIFORUM Droits de propriété intellectuelle et innovation
CATIE	Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement)
CBD	Convention sur la diversité biologique
CFIA (ACIA) (Canada)	Agence canadienne d'inspection des aliments
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de variétés ornementales et fruitières à reproduction asexuée
CIPO (Saint-Vincent-et-les-Grenadines)	Office du commerce et de la propriété intellectuelle
CIPTC	Centre international de formation des talents de Chine
CLI	CropLife International
CNIPA	Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine
COPA/COGECA	Comité des organisations professionnelles agricoles/Confédération générale des coopératives agricoles
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
COREP	Consorzio per la Ricerca e l'Educazione Permanente (Consortium pour la recherche et l'éducation permanente)
CPVO (OCVV)	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
DGAL (France)	Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
DSCT (Chine)	Centre de développement de la science et de la technologie de Chine
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie de l'Est
Projet pilote EAPVP	Projet pilote de protection des obtentions végétales en Asie de l'Est
EEAS	Service européen pour l'action extérieure
EMBO	Organisation européenne de biologie moléculaire
EPSO	Organisation européenne des sciences végétales
EUIPO	Office européen de la propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Ecole anglaise de Genève
GESLIVE (Espagne)	Gestión de Licencias Vegetales, empresa filial de la Asociación Nacional de Obtentores Vegetales (ANOVE) de España (Gestion de licences végétales, entreprise affiliée à l'Association nationale des obtenteurs de plantes (ANOVE) d'Espagne)
GEVES (France)	Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences
GLIPA	Alliance mondiale pour la propriété intellectuelle
IESC	Améliorer l'économie pour renforcer les communautés
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
INASE (Argentine)	Instituto Nacional de Semillas (Institut national des semences d'Argentine)
INASE (Uruguay)	Instituto Nacional de Semillas (Institut national des semences de l'Uruguay)
INDECOPI (Pérou)	Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (Institut national de défense de la concurrence et de protection de la propriété intellectuelle du Pérou)
INIA (Pérou)	Instituto Nacional de Innovación Agraria (Institut national d'innovation agricole)
INIA (Uruguay)	Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria (Institut national de recherche agricole)
INIAF (État plurinational de Bolivie)	Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (Institut national d'innovation agricole et forestière)
INIFAP (Mexique)	Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas y Pecuarias (Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et l'élevage)
InnoVar	Projet financé par l'UE "Essais de variétés de nouvelle génération pour l'amélioration des cultures sur les terres agricoles européennes"

INPA (Guinée Bissau)	Institut National de Recherche Agricole (National Institute for Agricultural Research)
INTA (Nicaragua)	Instituto Nicaragüense de Tecnología Agropecuaria (Institut nicaraguayen de technologie agricole)
IP Key LA	IP Key Amérique latine
IP Key SEA	IP Key Asie du Sud-Est
IPO	Office de la propriété intellectuelle
ISF	International Seed Federation
ISRA (Sénégal)	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ISTA	Association internationale d'essais de semences
ITPGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
ITU (UIT)	Union internationale des télécommunications
JATAFF	Association japonaise pour l'innovation technologique dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
JICE	Centre de coopération internationale du Japon
JIPO	Office jamaïcain de la propriété intellectuelle
LESI-YMC	Congrès des jeunes membres de la Licensing Executives Society International
LNV (Royaume des Pays-Bas)	Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments du Royaume des Pays-Bas
MAFF (Japon)	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon
MAFM (Jamaïque)	Ministère de l'agriculture, de la pêche et des mines de la Jamaïque
MAPA (Espagne)	Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'Espagne
MARA (Chine)	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de Chine
MISTI (Cambodge)	Ministère de l'industrie, de la science, de la technologie et de l'innovation
MOA (Indonésie)	Ministère de l'agriculture de l'Indonésie
MOA (République-Unie de Tanzanie)	Ministère de l'agriculture de la République-Unie de Tanzanie
MOCCAE (Émirats arabes unis)	Ministère du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis
MOFA (Maurice)	Ministère des affaires étrangères de l'île Maurice
MPA (Espagne)	Subdirección General de Medios de Producción Agrícolas (Sous-direction générale des moyens de production agricole d'Espagne)
Naktuinbouw (Royaume des Pays-Bas)	Service d'inspection de l'horticulture
NASC (Nigeria)	Conseil national des semences agricoles du Nigeria
NFGA (Chine)	Administration nationale des forêts et des prairies de Chine
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OECD (OCDE)	Organisation de coopération et de développement économiques
OEVV (Espagne)	Oficina Española de Variedades Vegetales (Office espagnol des variétés végétales)
OFINASE (Costa Rica)	Oficina Nacional de Semillas (Office national des semences du Costa Rica)
OHCHR (HCDH)	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OREVADO (République dominicaine)	Office d'enregistrement des variétés végétales et de protection des droits d'obteneur de la République dominicaine
PAIRED	Partenariat pour la recherche, l'éducation et le développement agricoles
RICA (Rwanda)	Institut rwandais pour l'agriculture de conservation
SAA	Association des semences des Amériques
SEMAE (France)	L'interprofession des semences et plants
SENADI (Équateur)	Servicio Nacional de Derechos Intelectuales (Service national des droits intellectuels de l'Équateur)
SNICS (Mexique)	Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (Service national d'inspection et de certification des semences du Mexique)
SNL (OAPI)	Structure Nationale de Liaison de l'OAPI

SNPC (Brésil)	Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (Service national de protection des cultures du Brésil)
THASTA	Association thaïlandaise du commerce des semences
TOSCI (République-Unie de Tanzanie)	Institut officiel de certification des semences de Tanzanie
UN (ONU)	Nations Unies
UNIGE	Université de Genève
USAID (États Unis d'Amérique)	Agence des États-Unis pour le développement international
USDA	Département de l'agriculture des États-Unis
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis
WFO (OMA)	Organisation mondiale des agriculteurs
WIPO (OMPI)	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
WSP	Partenariat mondial pour les semences
WTO (OMC)	Organisation mondiale du commerce

[Fin de l'appendice et du document]